SCoT du Bassin de Vie d'Avignon 2030

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT 4

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA DÉMARCHE 5

2. LE TRAVAIL RÉALISÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2015 13

3. ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 19

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

LE MOT DU PRÉSIDENT

2015 aura été consacrée à la réalisation du pré-diagnostic socio-économique du SCoT BVA en cours de révision.
C'est un document évolutif qui est mis à jour jusqu'à l'arrêt du SCoT.
L'État Initial de l'Environnement, a été engagé et un comité syndical y sera consacré début 2016.
Il sera inséré ultérieurement dans le rapport de présentation.

En plus du travail réalisé par l'Agence d'Urbanisme, maître d'œuvre du SCoT BVA, deux études spécifiques ont été confiées à des bureaux d'études spécialisés.

Ainsi, Il a été décidé de retenir le bureau d'études ECOVIA associé à BIODIV d'Aix-en-Provence pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue.

Une étude agricole complémentaire à celle réalisée en 2007 a été confiée au GIE « Terres et Territoires » spécialisé dans l'analyse des problématiques agricoles et foncières.
Cette étude est destinée à actualiser la précédente et à inclure les communes d'Orange, de Pujaut et de Sauveterre.

Durant les différentes réunions de travail concernant le diagnostic socio-économique, les problématiques environnementales (risques, TVB, consommation du foncier ….) ont été abordées de manière transversale.
Ce diagnostic doit être partagé et servir de base commune pour construire le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD).

Le diagnostic constate mais aussi interpelle et questionne :

- La situation du Bassin de Vie d'Avignon est stratégique, mais son positionnement et son identité restent à construire.
- On relève un ralentissement démographique du territoire depuis 2006 touchant particulièrement les polarités.
- Il est nécessaire de coordonner les politiques d'habitat à l'échelle du SCoT.
- L'économie est diversifiée mais elle est marquée par la prédominance du moteur résidentiel.

- Le territoire est suréquipé en termes de commerces avec un rayonnement au-delà du Bassin de Vie.
- L'agriculture est encore présente mais elle est très impactée par le développement de l'urbanisation.
- Le territoire est couvert par une gamme d'équipements et de services répondant à l'ensemble des besoins.
- Les mobilités sont marquées par l'usage de la voiture mais une meilleure articulation urbanisme/transport peut changer la donne.
- Nos paysages sont emblématiques. Ils participent à l'attractivité économique, touristique et résidentielle ainsi qu'à la qualité du cadre de vie. Rien n'étant figé cela implique d'encadrer le développement et de fixer des exigences : formes urbaines, espaces publics …..

Quelle doit donc être la stratégie à mener dans le cadre du SCoT devant permettre de répondre aux enjeux, à savoir :

- On en revient à l'idée première du positionnement face à l'émergence de systèmes métropolitains qui se structurent.
- D'où l'interrogation du rôle à jouer au sein du contexte régional ? Quelle stratégie territoriale dans un contexte de raréfaction des finances publiques ?
- En effet, ce sont les territoires les plus structurés, porteurs d'une stratégie d'aménagement globale, qui capteront les soutiens financiers.
- Et, dans ce contexte quelles sont les coopérations à initier avec les territoires voisins ?

Christian RANDOULET

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

Les étapes clés dans la mise en place du SMBVA

↗ 2001/2003 : L'émergence de la structure

Suite à de nombreuses réflexions menées depuis l'automne 2001, les collectivités fondatrices du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon ont décidé de s'associer afin de favoriser la cohérence entre les diverses politiques territoriales à l'échelle du bassin de vie d'Avignon (démarches communales de type PLU et démarches intercommunales sectorielles dans les domaines de l'habitat, des déplacements, du commerce, de l'environnement...) et favoriser ensemble l'émergence d'un projet partagé de territoire, dans le respect des spécificités locales.

L'année 2003 a été rythmée par un important travail d'information et d'investissement des élus auprès des communes en vue de faire émerger un périmètre opérationnel, consensuel et volontaire à défaut d'être forcément le plus pertinent possible (difficultés rencontrées notamment dans les Bouches du Rhône et auprès de certaines communes gardoises).

Le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON a finalement été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 modifié en vue d'accompagner l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire de 26 communes adhérentes, soit 4 intercommunalités et une commune isolée représentant un ensemble de près de 250 000 habitants.

↗ 2004 : La mise en place technique et administrative

L'année 2004 a été celle de la structuration du Syndicat et de la mise en place des outils :

- constitution d'une équipe technique de pilotage par mise à disposition de techniciens dans chacune des communautés membres (avril 2004) ;
- travail d'identification avec les Élus des grands enjeux de territoire (premier Atelier du SCoT au Château de Fargues au Pontet en mai 2004) ;
- montage des partenariats techniques et financiers avec les différents partenaires institutionnels (élaboration d'un cahier des charges et d'un plan de financement) ;
- création enfin de l'Agence d'Urbanisme (octobre 2004), outil partenarial en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du SCoT.

↗ 2005 : Le Lancement opérationnel du SCoT

Début 2005, le syndicat mixte a quitté les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon où il était temporairement hébergé pour s'installer avec l'Agence sur le Site de Courtine (Mas du Petit Gigognan).

Le SCoT a donc pu dès février 2005 entrer dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle telle que prévue par le cahier des charges.

Le diagnostic s'est structuré autour de 3 axes centraux :

1. le dire des élus, exprimés dans le cadre de réunions de secteurs (3 secteurs, 4 réunions par secteur) ;
2. la parole des acteurs, recueillie au travers de 6 forums thématiques (mois de juin / juillet) ;
3. la mise en visibilité de la démarche (publication de la lettre du SCoT et mise en œuvre du site internet (www.avignon-bassindevie.fr)

Le Séminaire du 2 décembre 2005 au Château de Fargues a proposé une première restitution du diagnostic ainsi que la mise en exergue des 4 enjeux fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

↗ 2006 : La construction d'un PADD partagé

Pendant les années 2006 et 2007 le Syndicat a œuvré afin de faire émerger, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, le document central du SCoT que représente le PADD à travers 3 axes forts et complémentaires :

1. **Premier Pilier** : l'approfondissement du travail avec les communes et les intercommunalités ;
2. **Second Pilier** : les commissions enjeux, associant élus et acteurs locaux autour de l'approfondissement des 4 grands défis mis en avant pour le devenir du Bassin de vie avignonnais ;
3. **Troisième Pilier** : l'accompagnement technique, structuré autour de l'expression du « Dire des Partenaires Institutionnels » et la conduite de 4 expertises thématiques.

↗ 2008 : Une année d'ajustement

Devant les remarques formulées par les différentes PPA (Personnes Publiques Associées) et la nécessité de mettre en conformité les documents élaborés avec la réglementation existante, il a été décidé avec les nouveaux élus du SCoT, suite aux élections municipales de 2008 de revoir certaines étapes clefs et d'ajuster les documents.
Plusieurs ateliers ont abordé les questions de l'habitat et du foncier, du développement économique, de la mobilité, de l'environnement.
Des réunions des secteurs ont eu lieu pour les secteurs Bassin des Sorgues, Gard et Centre avec la validation des enquêtes communales.
Une réunion publique a également eu lieu pour la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze concernant la présentation du diagnostic du SCoT, avec pour interrogations : comment voyez-vous le Bassin de Vie d'Avignon en 2020 et comment l'imaginez-vous et surtout que souhaitez-vous qu'il devienne ?
D'autre part, une réunion PPA a eu pour objectifs la restitution de la synthèse des 4 workshops sur les thématiques des ateliers cités précédemment, la restitution des arbitrages politiques réalisés par les élus du SCoT, les échanges avec les partenaires sur les orientations retenues.

↗ 2009 : La validation du PADD

L'année 2009 aura été marquée par la validation politique des orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sur le territoire pour au minimum les dix ans venir.
Cette validation a permis d'engager la troisième composante du SCoT c'est-à-dire le DOG (Document d'Orientations Générales) qui s'impose aux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.
Ce document se décline en 4 défis :

1. Tirer parti du positionnement stratégique du Grand Bassin de Vie d'Avignon dans le contexte régional ;
2. Maintenir une attractivité productive, durable et maîtrisée ;
3. Établir un contrat foncier durable ;
4. Promouvoir un urbanisme innovant et intégré.

Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré, a validé à l'unanimité les orientations du PADD du SMBVA.

Cette validation a été précédée de 3 réunions de secteurs, de 2 réunions PPA (Personnes Publiques Associées), de 3 réunions spécifiques de Conseils Communautaires (CC de la Côte du Rhône Gardoise, CC des Pays de Rhône et Ouvèze, CA du Grand Avignon), d'une rencontre avec les DGS et les techniciens en charge de l'urbanisme des 26 communes composant le SMBVA.

Parallèlement, une étude pour la « définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du « pôle régional d'Avignon Nord » a été engagée, avec deux réunions à la Préfecture de Vaucluse et une réunion du comité technique.

Une rencontre InterSCoT a également eu lieu entre élus du SMBVA et le Syndicat Mixte de l'Arc Comtat-Ventoux et le Syndicat a participé aux 5èmes Rencontres Nationales des SCoT à Narbonne.

D'autre part, la fin de l'année 2009 a été également marquée par un changement d'importance avec la démission de M. Alain MILON de la présidence du Syndicat et l'élection de M. Alain CORTADE.

↗ 2010 : L'arrêt du SCoT

Le Comité Syndical a approuvé le bilan de la concertation courant Décembre.Cette concertation a été mise en œuvre avec les acteurs et partenaires du territoire tout au long de la démarche dans le cadre notamment des différentes instances de suivi et d'élaboration du SCoT.
Les modalités de sa mise en œuvre ont été à la hauteur des enjeux que représente l'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon. Elles ont permis de faire connaître le diagnostic de ce Bassin de Vie, de faire ressortir ses atouts mais aussi ses contraintes, les objectifs et les orientations d'aménagement applicables à ce territoire, d'échanger et de débattre sur ces différents aspects et d'enrichir ainsi la réflexion.

Le Comité Syndical a donc arrêté le projet de SCoT.

Ce document arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées, aux communes et groupements de communes membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d' Avignon, aux communes et EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme ainsi qu'au Préfet, aux Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, aux Départements du Vaucluse et du Gard.

Il est également soumis à enquête publique.

Durant l'année 2010 le diagnostic de l'étude « stratégie d'évolution d'aménagement du Pôle Régional Avignon-Nord », destiné à synthétiser et à problématiser les enjeux, a été validé par le Comité Syndical.

L'année 2010 aura été celle de l'adhésion de notre Syndicat à la Fédération Nationale des SCoT.
Cette Fédération a vu le jour à DOUAI lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du « Club des SCoT » le 16 Juin 2010.
Elle a pour objet de permettre la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences en matière de SCoT et de schémas de secteurs.

↗ 2011 : L'approbation du SCoT

L'année 2011 a été déterminante dans la procédure d'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.
En effet, il a été approuvé à l'unanimité par Délibération du Comité Syndical le 16 Décembre 2011.
C'est la résultante d'un travail de longue haleine.
En effet, c'est le 19 Avril 2004 que le Syndicat s'est engagé dans son élaboration.

Chaque phase de l'élaboration a fait l'objet d'une concertation permettant de partager largement le projet de SCoT.

Son approbation a été précédée d'une enquête publique qui s'est déroulée du 9 mai au 28 Juin 2011 inclus.
La Commission d'Enquête a émis un avis favorable assorti d'une réserve et de cinq recommandations.

Suite à son approbation, le Syndicat doit assurer diverses missions concernant son suivi et sa mise en œuvre.
En effet, le Syndicat doit tout d'abord accompagner les communes et les EPCI afin de décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement.
Il doit également s'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT.Suite à la réserve de la commission d'enquête, le Syndicat s'est engagé à mettre en place un observatoire de suivi du SCoT.

D'autre part, le Syndicat s'est prononcé favorablement pour proposer à l'Agence d'Urbanisme le renouvellement de son partenariat pour les années 2012, 2013 et 2014.

↗ 2012 : Une année de transition

L'année 2012 aura été celle de la transition entre le SCoT SRU et le SCoT Grenelle.
Elle aura été marquée par l'élaboration d'une méthode sur la mise en œuvre du SCoT.

Il a été décidé que cette méthode passe par une série d'outils déclinés comme suit :

- La réalisation d'une grille de compatibilité,
- La réalisation d'un guide méthodologique,
- La mise en place de l'observatoire du SCoT,
- L'organisation d'ateliers élus/techniciens.

Pour cela le Comité Syndical a décidé de poursuivre son étroite collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse.

Ainsi, fin 2011 l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise a changé d'appellation et est devenue l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse. Ce changement d'appellation n'est pas anodin.
Il a été choisi pour inclure le Vaucluse, le Gard Rhodanien et les territoires du département des Bouches-du-Rhône associés à l'aire urbaine d'Avignon.

Début 2012, le Comité Syndical a adopté les nouveaux statuts de l'AURAV.

Il a également approuvé la Charte d'engagement de l'Agence qui définit les futures pistes de son développement à travers 3 missions :

- Une mission d'observation,
- Une mission stratégie du territoire,
- Une mission d'intermédiation.

D'autre part, le périmètre du Syndicat a évolué.
2012 aura vu le départ de la Commune de LIRAC de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.
Cela a conduit le périmètre du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon de passer de 26 à 25 Communes.

Toutefois, deux Communes gardoises ont émis le souhait de rejoindre le Syndicat. Il s'agit des Communes de PUJAUT et de SAUVETERRE.
Le Comité Syndical a délibéré en ce sens.

↗ 2013 : Lancement de la procédure de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Le régime juridique relatif aux SCoT a sensiblement évolué avec la Loi du 10 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle 2 ».

Les SCoT approuvés sous le régime juridique de la Loi SRU doivent intégrer les dispositions de la Loi Grenelle 2.

Il s'agit d'ambitieux objectifs.
Le Comité Syndical a délibéré en ce sens, à l'unanimité, le 1er Juillet 2013.

2013 aura été également marquée par une volonté de mettre en œuvre un démarche InterSCoT à l'initiative des élus.

Cela s'est concrétisé le Vendredi 14 Juin 2013 avec pour cadre l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.
Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon en a été l'initiateur, aidé pour l'organisation, la coordination et l'animation par l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse.

Le Président de l'Université a accueilli les participants.
8 SCoT étaient représentés : le SCoT du Pays d'Apt, le SCoT Uzège Pont du Gard, le SCoT du Bassin de Vie de Cavaillon-Coustellet-Isle-sur-la-Sorgue, le SCoT du Pays d'Arles, le SCoT Arc Comtat-Ventoux, le SCoT DU Gard Rhodanien, le SCOT Sud-Gard et le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

↗ 2014 - De nouveaux élus et un périmètre modifié

Suite aux élections municipales de Mars 2014 et la nouvelle composition des structures intercommunales qui ont suivi, le Syndicat a vu ses instances modifiées avec un nouveau Bureau composé de 9 vice-présidents au lieu de 10 précédemment et un nouveau comité syndical composé de 32 délégués titulaires et autant de suppléants.
Christian RANDOULET a été élu Président, succédant à Alain CORTADE.

L'autre fait majeur a été la modification du périmètre du Syndicat avec l'arrivée au 1er Janvier de trois nouvelles communes : ORANGE pour le Vaucluse, PUJAUT et SAUVETERRE pour le Gard.

De nombreux nouveaux Maires, de nouvelles équipes municipales, cela a conduit à élaborer et proposer une méthode de travail.

Le travail a consisté en la présentation et la mise en débat de la stratégie d'aménagement définie dans le cadre du SCoT approuvé, sur les questions transversales à aborder dans la révision, les enjeux et les défis par thèmes : l'économie, le commerce, la trame verte et bleue, le foncier, l'agriculture, l'habitat et les formes urbaines.

Le territoire d'intervention du SMBVA

Créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a vu son périmètre évoluer avec l'arrivée des Communes d'ORANGE pour le Vaucluse et SAUVETERRE et PUJAUT pour le Gard.

Ainsi, il est composé de 28 Communes (9 dans le Gard et 19 dans le Vaucluse) ce qui représente une superficie de 663 km² pour environ 290 000 habitants.

Le rôle du syndicat

Le Syndicat Mixte du bassin de Vie d'Avignon a une vocation unique qui est l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le SCoT ayant été approuvé le 16 Décembre 2011, les obligations du Syndicat sont désormais :

- L'accompagnement des communes et des EPCI afin de décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement,
- S'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT. Pour cela, il doit suivre l'élaboration de ces documents, participer aux réunions des PPA et transmettre son avis à la collectivité concernée.
- De plus, suite à la réserve de la commission d'enquête, le SMBVA s'est engagé à mettre en place un observatoire de suivi du SCoT.

D'autre part, le SCoT devra être révisé pour intégrer les nouvelles obligations liées au Grenelle de l'Environnement et les évolutions législatives (Loi ALUR, Loi PINEL...).
Le SMBVA devra piloter sa révision, s'assurer que le nouveau document respecte le cadre légal. Il devra notamment contenir un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) et approfondir les thématiques comme la trame verte et bleue, l'énergie, la quantification et la justification de la consommation de l'espace, l'articulation urbanisme/transports, ...
Le Syndicat devra mobiliser les instances consultatives et définir une nouvelle méthode de concertation qu'il mettra en œuvre.

Il sera également amené à participer à une démarche Inter-SCoT.

La composition du syndicat

Le Syndicat fonctionne autour de deux organes majeurs :

↗ Le Comité Syndical :

Les membres du Comité Syndical ont été choisis par et parmi les élus du territoire.
Ils ont élu le Président et les 9 élus composant le Bureau du SCoT.
Le Comité Syndical est composé de 32 élus titulaires et de 32 élus délégués suppléants, représentant les collectivités membres.
Le nombre de représentants est proportionnel au poids de la population de la collectivité dans le syndicat.
Le Comité se réunit plusieurs fois par an pour gérer l'avancement du SCoT et valider de grandes décisions (vote du budget, délibérations...).
Les membres du Conseil travaillent aussi à l'élaboration du SCoT au travers de commissions thématiques et territoriales.
Au final, c'est au Comité Syndical qu'il appartient d'arrêter puis d'approuver le SCoT.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GRAND AVIGNON	
Cécile HELLE	Christine LAGRANGE
André CASTELLI	Florence DUPRAT
Renée JULIEN	Joël FOUILLER
Guy MOUREAU	Christine D'INGRANDO
Daniel BELLEGARDE	Dominique ANCEY
Joris HEBRARD	Claude TOUTAIN
Christian RANDOULET	Catherine COMPERE
Joël GRANIER	Martine GUAY
André ROCHE	Pierre JOUVENAL
Patrick SANDEVOIR	Dominique RIBERI
Jean FAVIER	René TRUCCO
Georges BEL	Karine OGIER
Jacques DEMANSE	Carole DELAFONTAINE
Joël GUIN	Jean MATTEI
Michel PONCE	Marie NORMAND
Xavier BELLEVILLE	Anne-Sophie RIGAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE RHÔNE ET OUVÈZE	
Michel PERRAND	Laure COMTE
Didier CHARLUT	Laurent GIRAL
Claude AVRIL	François MAIMONE
Jean-Pierre FENOUIL	Alain ROCHEBONNE
Louis BISCARRAT	George-Andrée FLEURY
Marie-France LORHO	Jean-Pierre PASERO
Thierry LAGNEAU	Stéphane GARCIA
Xavier MARQUOT	Jacques GRAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT	
Christian GROS	Didier CARLE
Michel TERRISSE	Denis FOURNET
Pierre GABERT	Françoise LAFAURE
Michel MUS	Maryline EYDOUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE DU RHÔNE GARDOISE	
Patrick MANETTI	Jean-Marc TAILLEUR
Éric MOUTAFIS	Max LANGLADE
Philippe GAMARD	Jean-Pierre ALENGRIN
Michel ANASTASY	André HEUGHE

↗ Le Bureau :

Il est composé du **Président et de 9 vice-présidents**.

Le rôle du Président : il préside les réunions du Comité Syndical, celles du Bureau et participe aux réunions politiques où se discute l'avenir de notre territoire.
Il est le premier représentant du Syndicat.

Le rôle du Bureau : il effectue un travail préparatoire aux décisions du Comité Syndical en examinant au préalable les dossiers, et en proposant des recommandations. Aussi se réunit-il plus souvent que le Comité Syndical et chaque fois que l'avancée du projet le nécessite. Il est assisté dans sa démarche par les techniciens du Syndicat et ceux de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), maître d'œuvre du Syndicat.

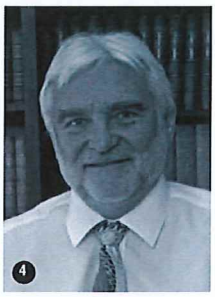

Il est composé du Président : ❶ **Christian RANDOULET**
(CA Grand Avignon)

Et de 9 vice-présidents :
- ❷ 1er Vice-président : **Thierry LAGNEAU**
  (CC Pays de Rhône et Ouvèze)
- ❸ 2ème Vice-président : **Cécile HELLE**
  (CA Grand Avignon)
- ❹ 3ème Vice-président : **Christian GROS**
  (CC Les Sorgues du Comtat)
- ❺ 4ème Vice-président : **Patrick MANETTI**
  (CC de la Côte du Rhône Gardoise)
- ❻ 5ème Vice-président : **Georges BEL**
  (CA Grand Avignon)
- ❼ 6ème Vice-président : **Louis BISCARRAT**
  (CC Pays de Rhône et Ouvèze)
- ❽ 7ème Vice-président : **Renée JULIEN**
  (CA du Grand Avignon)
- ❾ 8ème Vice-président : **Xavier BELLEVILLE**
  (CA du Grand Avignon)
- ❿ 9ème Vice-président : **Michel TERRISSE**
  (CC Les Sorgues du Comtat)

Le Bureau compte un vice-président de moins par rapport au mandat précédent.

Pour délibération n°2015-13 du 7 septembre 2015 M. Stéphane GARCIA a succedé à M. Thierry LAGNEAU au poste de 1er Vice-président du Syndicat.

↗ Le Personnel du Syndicat :

Le personnel du Syndicat en 2015 était le suivant :

- Alain FARJON : Directeur.
- Julie RIMBOT : Assistante de Direction.
- Géraldine Saint Jean : Chargée d'Urbanisme.

À cette équipe s'ajoute des Conseillers techniques représentants des quatre EPCI membres du SCOT chargés d'assurer un soutien technique auprès de l'équipe du Syndicat.

Ses modalités de fonctionnement

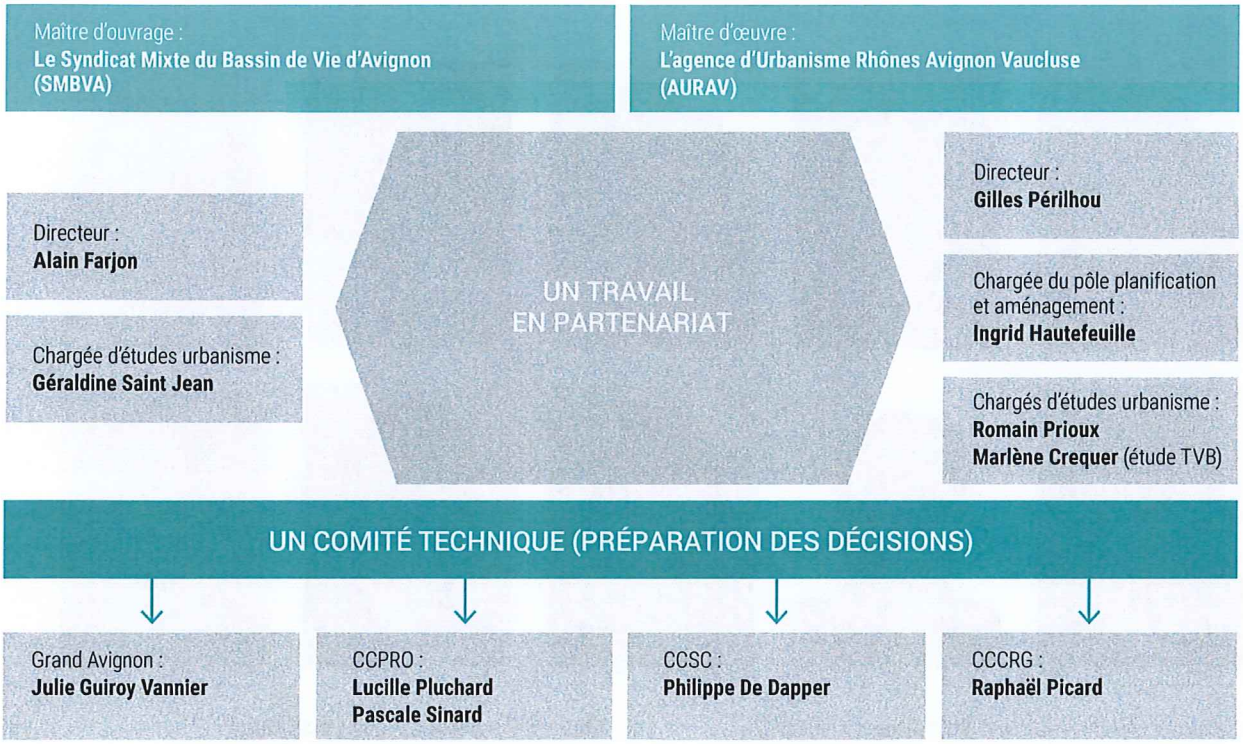

2. LE TRAVAIL RÉALISÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2015

7 comités syndicaux

21 Délibérations + les avis simples du Bureau + les décisions du Président (voir le détail des comptes rendus des comités syndicaux en annexe).

10 bureaux syndicaux

↗ Bureau du 26 Janvier 2015

Vedène : Modification n°1 du PLU

Cette modification porte sur 2 moyens exposés par le Préfet qui a émis un recours gracieux le 4/06/13 à l'encontre de la délibération portant approbation du PLU.

La présente modification a pour objet de :

- Prendre en compte les 2 moyens soulevés par Le Préfet,
- Modifier le document graphique en réduisant la zone UDb au profit de la zone UC.

La Trame Verte et Bleue :

Le Syndicat a sollicité l'Agence d'Urbanisme pour élaborer le cahier des charges destiné à lancer une consultation (marché à procédure adaptée) pour une étude de définition de la Trame Verte et Bleue du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Elle s'inscrit dans la révision du SCoT prescrite le 1er Juillet 2013 par Délibération du Comité Syndical et demande des compétences particulières.

↗ Bureau du 23 Février 2015

Rochefort du Gard : Modification n°2 du POS

Cette modification porte sur l'adaptation du règlement 4NA à vocation d'activités.
Cela pour permettre aux activités économiques existantes sur le secteur de la Bégude de pouvoir se développer en cohérence avec un document d'urbanisme adapté aux préoccupations actuelles des entreprises.

St Saturnin Les Avignon : Modification n°5 du POS

Cette modification porte sur 9 points règlementaires.

↗ Bureau du 16 Mars 2015

Mise en compatibilité du SCoT et du PLU d'Avignon pour l'extension de l'Institut Médico-Éducatif St Ange

Le SCOT n'a pas vocation à bloquer les projets d'intérêt général tel que l'extension de cet établissement qui a un caractère médico-social, éducatif et de prévention.
Dans le cadre de la MEC du SCoT, il s'agira de permettre exclusivement l'extension de l'IME St Ange.
La déclaration de projet ne remet pas en cause l'économie générale du document et ne porte pas atteinte aux orientations définies au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ni à celles du Document d'Orientations Générales (DOG).

Ainsi, le rapport de présentation, le PADD et le plan DOG du SCoT approuvé le 16 décembre 2011 ne sont en aucun cas modifiés.

↗ Bureau du 13 Avril 2015

Le SDAGE Rhône Méditerranée

Le Bureau a pris connaissance du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016 - 2021 Rhône Méditerranée.
C'est la DREAL PACA qui vérifie la compatibilité du SCoT avec le SDAGE. Elle donne un avis spécifique en plus de son avis d'autorité environnementale.
Le SCoT est concerné par les objectifs fixés d'atteinte du bon état pour les 3 masses d'eau suivantes : Vallée du Rhône, Durance, Ardèche-Gard.

CDAC GIFI – ZAC Portes Sud – Orange

Le dossier de CDAC concerne le magasin d'enseigne GIFI sur la Commune d'Orange.
Le dossier porte sur la création d'un magasin de 2200 m² de surface de vente dans le but de déplacer l'enseigne déjà existante.

↗ Bureau du 27 Avril 2015

Le PPRIF Monts de Vaucluse Ouest

Présentation du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt – Monts de Vaucluse Ouest.
Les PPRIF ont été institués par la loi du 2 Février 1995.
11 communes sont concernées par ce PPRIF dont 2 communes du périmètre du Syndicat : Pernes-les-Fontaines et Velleron.

La Trame Verte et Bleue

Ouverture des plis des différents bureaux d'études qui ont répondu à l'appel d'offres et analyse des réponses.

↗ Bureau du 22 Mai 2015

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) 2016 - 2021

Le PGRI est opposable à toutes les décisions de l'administration dans les domaines de l'eau, aux PPRI et aux documents d'urbanisme.
Le PGRI du Bassin Rhône Méditerranée vise à encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations et de définir des objectifs priorisés pour réduire les conséquences négatives de 31 Territoires à Risques importants d'inondation.
Ces outils sont : le SDAGE, la prévention à travers les PPRI, l'information de la population, la surveillance/prévention/alerte de crises, la gestion des ouvrages de protection hydraulique, le PAPI le Plan Rhône.
L'objectif est d'articuler ces différents dispositifs au sein d'une stratégie globale.

31 Territoires à Risques Importants d'inondation ont été identifiés.
Le SCoT BVA s'inscrit dans le TRI Plaine du Tricastin – Avignon – Basse Vallée de la Durance.
En outre, ce TRI a été qualifié de TRI National au regard de l'impact d'une crue généralisée du Rhône (débordement de cours d'eau et submersion marine).

À chaque TRI, des Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) sont définies. Le SCoT BVA est concerné par 5 SLGRI : Rhône, Affluents du Rhône, Durance et ses principaux affluents, Cèze et Gard Rhodanien.

CDAC Leroy Merlin – Le Pontet

La CDAC a eu lieu le 1er Juin 2015 en Préfecture de Vaucluse.
Le projet vise à déplacer l'actuel magasin existant depuis 1984.
Le projet consiste en une démolition du magasin actuel et des friches adjacentes et la reconstruction du magasin.

CDAC E.Leclerc – Les Angles

La CDAC a eu lieu le 9 Juin 2015 en Préfecture du Gard.
La demande de CDAC porte sur des régularisations concernant :

- 2 changements d'enseigne au sein de la galerie,
- Une cellule précédemment exploitée par de la restauration et scindée entre Zeeman et une nouvelle boutique de 27m².

Ce projet est intégré dans un ensemble commercial existant composé d'un hypermarché E. Leclerc (7400m²), d'une galerie marchande de 43 cellules et d'une zone commerciale de 13 moyennes surfaces.

↗ Bureau du 6 Juillet 2015

Cour des Comptes – ouverture d'une enquête sur les SIVU (Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique)

Le bureau est informé que la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a demandé à la Cour des Comptes de réaliser une enquête sur les SIVU, les SIVOM et les Syndicats Mixtes Fermés dans le cadre de l'évolution de l'intercommunalité.
Les résultats de cette enquête, qui sera conduite par une formation commune de la 4ème Chambre de la Cour et 11 Chambres Régionales des Comptes, doivent être transmis à l'Assemblée Nationale au plus tard en Juin 2016.
330 Syndicats ont été retenus dont 4 syndicats porteurs de SCoT et parmi eux le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

↗ Bureau du 28 Septembre 2015

CDAC Gigastore – Le Pontet

Le projet concerne la division en 2 moyennes surfaces dans le bâtiment exploité par l'enseigne Gigastore au Pontet :

- L'enseigne Tati (cellule de 4000m²)
- Secteur 2 : Personne / Maison / culture-loisirs (cellule de 1604m²)

CDAC Carrefour – Courtine Avignon

L'objet de la demande concerne la réhabilitation des droits commerciaux perdus des cellules commerciales vacantes depuis plus de 3 ans pour 1461 m² de surface de vente.
Le projet ne prévoit aucune nouvelle construction et aucune surface de plancher supplémentaire.

CDAC Lidl – Orange

Le projet porte sur la création d'un supermarché à prédominance alimentaire de 1273,50m² de surface de vente pour l'enseigne Lidl.
C'est un déplacement du Lidl ZAC du Coudoulet (rue d'Italie qui est à 450m) et augmentation de 461,50 m² pour développer un nouveau concept : façade vitrée, modification du sas d'entrée et réaménagement des rayons.

VEDÈNE : Modification n°2 du PLU

Le projet porte sur le site des « Cerisiers » à proximité du centre-ville, des équipements et des services.
La Commune souhaite réaliser une offre innovante de logements pour personnes âgées (Béguinage – vivre dans un logement individuel pour les personnes autonomes tout en bénéficiant des services adaptés à leurs besoins) + Produire des LLS en construction neuve (27 LLS par an selon le PLH).

↗ Bureau du 2 Novembre 2015

Violès : Projet de PLU arrêté

Le SMBVA est consulté au titre de territoire voisin de Violès par la commune de Jonquières.
Le SMBVA doit se prononcer sur l'impact de ce PLU sur les orientations du SCoT qui s'appliquent à la commune de Jonquières (non remises en cause).

Approbation de la Mise en compatibilité du SCoT et du PLU d'Avignon pour l'extension de l'Institut Médico-Éducatif St Ange

↗ Bureau du 23 Novembre 2015

Bédarrides : Modification normale n°4 du PLU

Cette modification a pour but de :

- Ouvrir à l'urbanisation une zone 3AUe du PLU – ZA Plaine de la Grenache
- Mettre en place une OAP Entrée de ville

Mise en Compatibilité du SCoT – Déclaration de projet APRC

Le Grand Avignon est le porteur de projet de cette Procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT BVA et du PLU de Vedène.

Un dossier de mise en compatibilité du SCoT a été élaboré, soumis pour avis PPA et mis à l'enquête publique tout comme le PLU de Vedène.

L'Enquête Publique a eu lieu du 6/09/2015 au 6/10/2015.
Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable sur le dossier.
Il considère que :

- Cette zone périurbaine n'est pas adaptée à une implantation d'activité logistique telle que présentée au dossier
- Les nuisances prévisibles sur l'environnement humain sont trop importantes pour lui conférer la qualité de Projet d'Intérêt Général.

Il ne reconnaît pas l'intérêt général du projet et il considère qu'un statu quo doit être maintenu pour les documents PLU et SCoT.

Autres réunions (organisation/ participation/interventions)

Le Comité Technique s'est réuni à 20 reprises.

Personnes Publiques Associées – SCoT BVA

Une rencontre des PPA a eu lieu le Mardi 03 Février 2015 après-midi au siège du Syndicat afin de reprendre contact après les élections municipales de Mars 2014 et l'installation des instances décisionnelles du Syndicat.
L'objectif était de rappeler ce qui a été fait depuis avec les nouvelles équipes municipales.

Point sur la révision du SCoT BVA – État d'avancement

Rencontre avec les adjoints à l'urbanisme des 28 communes composant le SMBVA, les DGS et les directeurs/responsables des services urbanisme (communes et EPCI) matinée du Mercredi 24 Juin 2015.

34 participants.

Ses objectifs étaient les suivants :

- Informer sur l'état d'avancement de la révision du SCoT (en lien notamment avec les communes en révision de PLU),
- Échanger sur les enjeux du territoire auxquels le SCoT doit répondre,
- Débattre sur l'application du premier SCoT dans les communes.

Rencontre avec les techniciens de la DDT 84 et de la DDTM 30 à l'initiative du Comité Technique du SMBVA afin de faire connaissance avec de nouveaux interlocuteurs au sein de ces deux DDT, d'échanger sur les modes de fonctionnement et les attentes (Élus/État) pour avancer de manière constructive et partagée sur la révision du SCoT BVA.

Fédération Nationale des SCoT : Étude « SCoT et Territoires »

Le SMBVA a été contacté dans le cadre d'une mission de recherche-action « SCoT et Territoires ».
Cette mission a été confiée au BE ACADIE et au laboratoire de recherche PACTE (unité mixte de recherche du CNRS, de Sciences-Po Grenoble et de l'Université de Grenoble-Alpes).
Une visite de terrain a été programmée pour le Vendredi 19 Février 2016.

Réunions POS/PLU

- **Entraigues-sur-la-Sorgue :**

Réunion PPA le Mercredi 28 Janvier 2015. Présentation du diagnostic et des enjeux de la révision du PLU.
Nouvelle réunion PPA le Jeudi 28 Juin 2015 ayant pour objet le PADD.

- **Les Angles :**

Un entretien a eu lieu le 06 Février 2015 portant sur des réflexions concernant le PADD du PLU.
Pour y faire suite une rencontre a eu lieu le Mardi 17 Février 2015 avec le BE Michel LACROZE.
Réunion de travail le Lundi 14 Septembre 2015 ayant pour objet la présentation par le BE LACROZE-VERNIER de propositions d'aménagement.

- **Pernes-les-Fontaines :**

Participation à une réunion de travail en Mairie le Mercredi 03 Juin 2015 en présence de représentants de la DDT 84.
Une note d'analyse a été réalisée par l'AURAV à la demande du Syndicat, reprenant les remarques faites ce jour-là sur le Diagnostic, le PADD, les OAP, le règlement, les réseaux et faisant un point sur la définition du nombre de nouveaux logements.
Cette note a été transmise par le Syndicat à l'Atelier AVB à Montpellier, BE de la commune.
Une autre réunion des PPA a suivi le Mercredi 15 Juillet 2015.

- **Villeneuve-lez-Avignon :**

Réunion PPA le Mercredi 24 Juin 2015 en Mairie pour une présentation du PADD et des OAP (BE Cyclades).

- **Saze :**

Réunion de travail avec pour ordre du jour la révision du POS de la commune, la présentation du dossier avant l'arrêt du PLU aux PPA le Mardi 30 Juin 2015.

- **Velleron :**

Réunion de travail le Jeudi 10 Septembre 2015 sur le PADD (BE CITADIA – EVEN Conseil – Terres et Territoires).

- **Saint-Saturnin-les-Avignon :**

Réunion de travail le Vendredi 11 Septembre 2015 concernant le projet du PADD de la commune.

- **Caumont-sur-Durance :**

Réunion PPA le Vendredi 25 Septembre 2015. En effet, suite à l'annulation de son PLU par le Tribunal Administratif, la commune a relancé la procédure de révision de son POS par délibération courant Mai 2015.

- **Sorgues :**

Il s'agit de la révision allégée n°2 du PLU lancée en Juin par cette commune afin de permettre la réalisation d'un projet vocation touristique sur le plan d'eau de la Lionne et ses abords. Dans ce cadre, une réunion de travail a eu lieu le Jeudi 22 Octobre 2015.

- **Saint-Laurent-des-Arbres :**

Réunion le Mardi 03 Novembre 2015 concernant la présentation du PADD.

- **Sauveterre :**

Réunion PPA pour une présentation du Diagnostic le Vendredi 13 Novembre 2015 (BE l'Atelier AVB + Environnement et SIG Grontmij + GB Avocat).

Reconversion du Site Continentale Nutrition sur la Commune de Vedène

Réunion en Préfecture de Vaucluse le Jeudi 05 Février 2015 au matin.

SCoT du Pays d'Arles

Un comité de pilotage réunissant les PPA associés et consultés s'est tenu le Jeudi 25 Juin 2015 à Saint-Remy de Provence.
Faisant suite à ce comité de pilotage, un 2ème s'est tenu à Tarascon ayant pour objet le recueil des remarques sur le diagnostic et le PADD, des échanges sur des enjeux particuliers, le calendrier et les prochaines échéances.

SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique)

Participation à une matinée sur le thème de « l'amélioration de la transparence écologique des infrastructures linéaires » le Mardi 31 Mars 2015 au CEREMA à Aix-en-Provence et à une journée « aménager : mise en application du SRCE dans les projets d'urbanisme », dans le cadre des jeudis de la biodiversité – le Jeudi 23 Avril 2015 à la Villa Méditerranée à Marseille avec une présentation des expériences de 3 agences d'urbanisme dans 3 territoires de SCoT, dont l'AURAV.

PCET (Plan Climat Énergie Territorial)

Organisation au Grand Avignon de 2 ateliers le Lundi 05 Octobre 2015 : le matin pour les services communautaires, l'après-midi pour les représentants des communes du Grand Avignon, avec pour objet le recensement des actions communautaires et communales déjà réalisées, en cours de réalisation ou programmées.
Le Syndicat a été sollicité pour faire parvenir des éléments d'information en sa possession.

PPRI du Rhône Amont

Réunion des PPA le Mercredi 08 Juillet 2015 à Caderousse, portant sur la présentation du contexte de révision du PPRI du Rhône, la présentation des modalités de réalisation de cette révision : méthode de réalisation des cartes d'aléas (mission Rhône de la DREAL Rhône-Alpes), principes d'élaboration des cartes de zonage et du règlement, association et concertation du public, calendrier prévisionnel.

L'aménagement numérique dans les SCoT et les PLU

Séminaire, à l'initiative du Conseil Départemental de Vaucluse le Mercredi 25 Novembre 2015 en s'appuyant sur l'outil AURAV.

Groupe CASINO

Rencontre sollicitée par M. Alain STREF au sujet du DAAC du SCoT BVA. Elle a eu lieu le Mercredi 22 Juillet 2015.

Groupe AUCHAN / IMMOCHAN

Rencontre sollicitée par AUCHAN.
Elle a eu lieu le Mardi 17 Novembre 2015 en présence de M. Luc CRESPO Directeur du Développement, Mme Charlotte VAURY urbaniste et Mme Caroline MARIN aménagement foncier.

Département de Vaucluse et AURAV

Présence au séminaire d'information et d'échanges portant sur « l'aménagement numérique en Vaucluse, le rôle des documents d'urbanisme (SCoT, PLU – PLUi) » organisé le Jeudi 26 Novembre 2015 à Avignon.

Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Participation au comité de pilotage du site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » le Mardi 03 Novembre 2015 à Entraigues-sur-la-Sorgue.

SCoT BVA – Trame Verte et Bleue

1ère réunion du groupe de travail consacré à la définition des sous-trames à partir de la donnée d'occupation du sol 2010 réalisée par l'AURAV pour le compte du SMBVA le Jeudi 16 Juillet 2015.

L'ARPE, la DREAL, la Région PACA, la Chambre Régionale d'Agriculture et la FRSEA ont organisé une journée évènementielle sur le thème « Agriculture, urbanisme et SRCE : comment prendre en compte les milieux agricoles dans la TVB ? « à Avignon.
Cette thématique faisant l'objet d'une étude spécifique dans le cadre de la révision du SCoT BVA, les techniciens du Syndicat étaient présents.

2ème réunion du groupe de travail le Jeudi 08 Octobre 2015 consacrée à la présentation des cartes et sous-trames suite aux précédents échanges, proposition de cortèges d'espèces et de leur écologie par sous-trame, initiation des paramètres de définition des réservoirs de biodiversité par sous-trame.
Le groupe de travail a pour objectif de partager la méthodologie de définition de la TVB mise en place par le BE et de la croiser avec les connaissances de chacun des enjeux du territoire en matière de biodiversité.

Nouvelle réunion de travail entre le BE, le Conservatoire des Espaces Naturels, l'AURAV et les techniciens du SMBVA le Vendredi 11 Décembre 2015.

Charte paysagère et environnementale des AOC Côtes du Rhône

Signature officielle de la Charte le Jeudi 02 Juillet 2015 à Séguret.
Elle concrétise une démarche articulée en 3 grandes étapes :

- La réalisation du diagnostic paysager et environnemental,
- La rédaction d'un cahier d'actions et de recommandations pour donner des solutions au Syndicat et aux vignerons pour des applications concrètes sur le terrain,
- La signature de la dite Charte.

Cette signature a été précédée le 13 Mars 2015 d'un comité de suivi de la démarche à Orange.
Présence du SMBVA.

Avignon- Port de l'île Piot

Un comité de pilotage sur la création d'un port de plaisance « le Port au bout de l'Ile Piot » s'est tenu le 14 Octobre 2015 avec visite du site. Le porteur du projet est le gérant de la SCI du bout de l'Isle Piot.

Sur ce sujet, un comité de pilotage a suivi le Vendredi 12 Juin 2015 à l'Hôtel de Brantes au cours duquel a été présenté un avant-projet du port et des équipements nécessaires à l'équilibre économique de cet équipement.

Avignon- Ville nature

Le Mardi 02 Juin 2015 à l'Hôtel de Ville, journée destinée à présenter la richesse de la biodiversité en Région PACA, mais aussi dans le Vaucluse et Avignon, connaître les facteurs d'érosion et les enjeux pesant sur la biodiversité, identifier les pistes d'actions et les partenariats possibles.

Région Languedoc-Roussillon

8ème conférence sur la prévention des inondations le Jeudi 28 Mai 2015 à l'espace Capdeville à Montpellier.
La matinée a été consacrée à la présentation des épisodes climatiques de l'Automne 2014, la mise en perspective dans le contexte du changement climatique, une présentation relative à l'observatoire régional des risques naturels, une table ronde « alerte et gestion de crise.
2 tables ronde l'après-midi : « les travaux : leur efficacité et leurs limites » et « actions post-crue : initiatives et difficultés ».

DREAL/REGION Languedoc-Roussillon

Participation à la plate-forme d'échanges SCoT/DREAL/Région LR le Vendredi 06 Févier 2015 à Montpellier avec pour objet la définition d'une armature urbaine à l'échelle régionale.

Séminaire de restitution de l'étude « analyse des dynamiques économiques des territoires en Languedoc-Roussillon et leurs liens avec l'aménagement du territoire » le Mardi 19 Mai 2015 à Montpellier.

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

En collaboration avec le CVRH d'Aix-en-Provence, le CNFPT et l'ARPE PACA une journée partenariale a eu lieu le Jeudi 29 Janvier 2015 à Aix-les-Milles sur le thème « l'évaluation environnementale des SCoT et PLU : un outil de l'aménagement durable ».
Les techniciens du SCoT et de l'AURAV étaient présents.

Plan Départemental de l'Habitat de Vaucluse (PDH) – section départementale du Comité Régional de l'Habitant (SD-CRH)

Elle s'est réunie à la Préfecture de Vaucluse le Lundi 09 Février 2015 avec pour objet le retour des ateliers territoriaux. Pour le Bassin d'Avignon, l'atelier s'est tenu le 12 Décembre 2014.

Dossier IME Saint-Ange à Montfavet

Mardi 26 Janvier 2015 réunion à la Direction de la Politique Urbaine à Avignon.
Il s'agissait d'obtenir des précisions sur la procédure et l'élaboration des documents destinés à la modification du PLU d'Avignon et la compatibilité du SCoT BVA.

Projet de Loi NOTRe

Le CNFPT, à l'INSET de Montpellier, a organisé le Mardi 14 Avril 2015 une conférence d'actualité consacrée à la présentation des principales mesures adoptées, après la 1ère lecture au Sénat et à l'Assemblée Nationale.
Il a été fait un point, avant que ne débute la seconde lecture, sur les principales évolutions par rapport au texte initial : collèges, transports scolaires, développement économique, intercommunalité.
Cette conférence a été également l'occasion de présenter les nouvelles dispositions contenues dans « la proposition de loi relative à l'amélioration du régime des communes nouvelles, pour des communes fortes et vivantes » adoptée définitivement par le Parlement en Mars 2015.

SMAEMV – TVB

Ce Syndicat, le SM SCoT Arc-Comtat-Ventoux et la CC Pays Vaison Ventoux (COPAVO) se sont engagés ensemble dans la déclinaison de la Trame Verte et Bleue autour du Géant de Provence.
Ce travail partenarial permet de mutualiser les approches et moyens entre le projet du PNR (Parc Naturel Régional) et les SCoT concernés.
Le SMBVA (concerné par le projet PNR par les communes de Pernes-les-Fontaines et de Velleron) a été invité à plusieurs réunions :

- 1er comité technique TVB « Ventoux » le Mardi 17 Février 2015 à Carpentras.
- 1er groupe de travail le Vendredi 17 Avril 2015 avec pour ordre du jour : la présentation de la démarche, les premières propositions méthodologiques, la définition des sous-trames et des espèces cibles autour du Ventoux. Atelier thématique consacré à l'urbanisme et aux paysages le Vendredi 29 Avril 2015 à Saint-Pierre de Vassols.
- 2ème comité technique TVB « Ventoux » le Jeudi 28 Mai 2015 au siège du SMAEMV à Carpentras consacré à la présentation des résultats du 1er groupe de travail et point sur la suite de la démarche.
- Réunion du groupe de travail n°3 le Mardi 23 Juin 2015 avec présentation des cartes de potentialités écologiques du territoire.
- Comité technique le Jeudi 03 Septembre 2015 à Carpentras au cours duquel ont été abordés la méthodologie et le calendrier d'élaboration de la phase 2 et les premières cartographies des réservoirs de bviodiversité.
- 2ème Comité technique de la phase 2 le Mercredi 14 Octobre 2015 à Carpentras le matin : concernant la contribution du monde agricole dans la déclinaison de la TVB Ventoux et un travail autour de la définition des réservoirs de biodiversité à statut ; et l'après-midi : poursuite du travail sur la définition des réservoirs et des corridors.

Outre la TVB, le Syndicat a été invité par le SMAEMV au comité de pilotage du site Natura 2000 « Ouvèze-Toulourenc » le Jeudi 11 Juin 2015 en Mairie de Savoillans.

Département du Gard : ENS

Réalisation d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, réunion du 2ème comité de pilotage le mardi 27 Janvier 2015 à Nîmes.

Y faisant suite, invitation au 3ème comité de pilotage le Jeudi 25 Juin 2015 à la Maison du Département à Nîmes, destiné à finaliser la réalisation d'un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles avec notamment la mise en cohérence de la politique environnementale, en affichant ses spécificités et complémentarités vis-à-vis d'autres acteurs intervenant dans ce champ de compétences (État, Région, Syndicats Mixtes, Conservatoire du Littoral, Parc National des Cévennes, Associations, etc .....).

Nouvel atelier de concertation sur ce sujet à la Maison du Département à Nîmes le Lundi 12 Octobre 2015, plus particulièrement consacré au secteur Garrigue-Gard Rhodanien.

ARPE PACA

Journée technique sur le thème « prendre en compte l'eau dans les PLU et les SCoT un atout pour vos territoires » le Mardi 06 Octobre 2015 à Meyrargues.
Présence et intervention du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

CCPRO – PLH

Comité de pilotage de lancement du PLH le Mardi 02 Juin 2015 à Jonquières avec pour ordre du jour : le nouveau PLH (rappel des actions du PLH précédent, pourquoi réviser le PLH ? la méthodologie de travail (gouvernance, les différentes étapes, le calendrier), la présentation des premiers éléments pour la politique de l'habitat de la CCPRO, la présentation des données d'éclairage à l'échelle du SCoT BVA.

Participation à 3 matinées habitat (appui de l'AURAV) les :

- Vendredi 23 Octobre 2015 : la production foncière et immobilière (logement social et libre) et les parcours résidentiels : quels freins ?
- Vendredi 06 Novembre 2015 : l'accueil des publics spécifiques (jeunes/étudiants, séniors, personnes à mobilité réduite, personnes défavorisées, gens du voyage) et habitat indigne,
- Vendredi 20 Novembre 2015 : PLH et aménagement du territoire : équilibre territorial (emploi-habitat, formes urbaines et questions énergétiques).

CCI de Vaucluse

Le Syndicat a été invité pour participer le Jeudi 19 Mars 2015 à une formation sur la réforme de l'urbanisme commercial animée par M° Frédéric DOUEB (incidences de loi ALUR et de la loi PINEL).

Grand Avignon – PDU (Plan de Déplacement Urbain)

Le Syndicat a été invité à un comité technique le Mardi 24 Mars 2015.
Occasion de faire un rappel de la méthodologie des scénarios, un point sur l'avancement de la démarche, une présentation des modalités de poursuite de celle-ci pour définir le « pré-projet » du PDU et recueillir les attentes des différents partenaires.
Un autre comité technique s'est réuni le Mardi 14 Avril 2015 avec la présentation du pré-projet (fiches-actions).
Comité de pilotage le Jeudi 09 Juillet 2015 avec la proposition des 40 actions répondant aux objectifs réglementaires du PDU.

Commission Géographique Littoral Provence-Alpes-Côte d'Azur Durance

Elle s'est réunie le Vendredi 20 Mars à Aix-en-Provence avec pour objet les projets du SDAGE et de programme de mesures 2016-2021 ainsi que le Projet de Gestion du Risque Inondation.
Les techniciens du SMBVA y ont participé, le Syndicat devant donner un avis sur ces deux documents.

3. ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

3.1 Annexe 1 : détail des comités syndicaux de l'année 2015

Comité Syndical du Lundi 26 Janvier 2015

↗ Relevé des décisions du Bureau du 15 Décembre 2014

Décision n°1 : Morières-les-Avignon – modification n°1 du PLU

Cette modification porte sur l'emplacement réservé n°34 prévu pour la création d'une voie et d'un giratoire sur l'avenue du 11 Novembre 1918.
Lors d'une phase de concertation sur l'avant-projet d'un permis d'aménager, il est apparu souhaitable de modifier le tracé de la voie suite aux remarques des riverains.
La distance entre les propriétés des riverains et la future voie de desserte du lotissement sera augmentée pour permettre l'implantation d'un bassin de rétention en bordure de habitations existantes et de limiter les éventuelles nuisances dues à la circulation.

Le bureau a émis un avis favorable.

↗ Délibérations

Délibération n°2015-01 : Ouverture par anticipation des crédits d'investissement – Exercice 2015

Le Budget Primitif du SMBVA n'a pas encore été soumis au vote de l'assemblée délibérante.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 Décembre 2012 – art. 37 (VD) permet une ouverture par anticipation des crédits d'investissement.
Ainsi, l'assemblée délibérante s'est prononcée pour la dite ouverture dans la limite de 25 % des crédits du budget précédent soit 40 475,00 €.

Le montant est réparti comme suit :

- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles = 39 225,00 €
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles = 1 250,00 €

Délibération n°2015-02 : Appel anticipé partiel des cotisations 2015 auprès des EPCI adhérents au SMBVA

Le BP du SMBVA n'a pas encore été soumis au vote de l'assemblée délibérante.
Les participations des collectivités membres n'ont donc pas encore pu être demandées.
Afin de minimiser l'emploi de la ligne de trésorerie, il est proposé de demander le versement d'une partie de la cotisation 2015 par un appel de ¼ des cotisations 2014, soit 169 004,00 € au prorata de la population retenue en 2014 pour chaque collectivité, soit :

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (64 %).....108 786,00 €
Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (24 %) .....40 155,00 €
Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat (8,50 %).....14 446,00 €
Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise (3,50 %).....5 617,00 €

Le comité syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

Délibération n°2015-03 : Demande de subvention à l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) du fait de l'évolution du territoire du SCoT BVA

Le SCoT BVA a connu à compter du 1er Janvier 2014 une double évolution, avec l'intégration des communes d'ORANGE, PUJAUT et SAUVETERRE par le biais de leurs EPCI respectifs (CC des Pays de Rhône et Ouvèze et CA du Grand Avignon), à savoir :

	Avant 2014	Après 2014	Différences
Population totale 2012 entrant en vigueur en Janvier 2015 (nombre d'habitants)	254 640	290 283	**+ 35 643 habitants** dont : Orange 29 645 Pujaut 4 216 Sauveterre 1 782
Superficie Chiffre INSEE en Km²	538,40	640,20	**+ 110,80 Km²** dont : Orange 74,20 Pujaut 23,50 Sauveterre 13,10

Le comité syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

Présentation par l'AURAV pour le SCoT BVA : l'habitat et les formes urbaines

Ont été rappelées les hypothèses sur lesquelles le premier SCoT a été construit, avec pour objectifs :

- + 31 000 habitants d'ici 2020, soit un taux annuel de progression estimé à 1,1 % identique à celui connu entre 1999 et 2006 ;
- 24 000 logements répondant aux besoins de desserrement des ménages, de vétusté du parc, d'accueil de nouveaux habitants ;
- + 17 000 emplois d'ici 2020 pour maintenir le rapport emplois/population active occupée, soit 1 700 emplois/an.

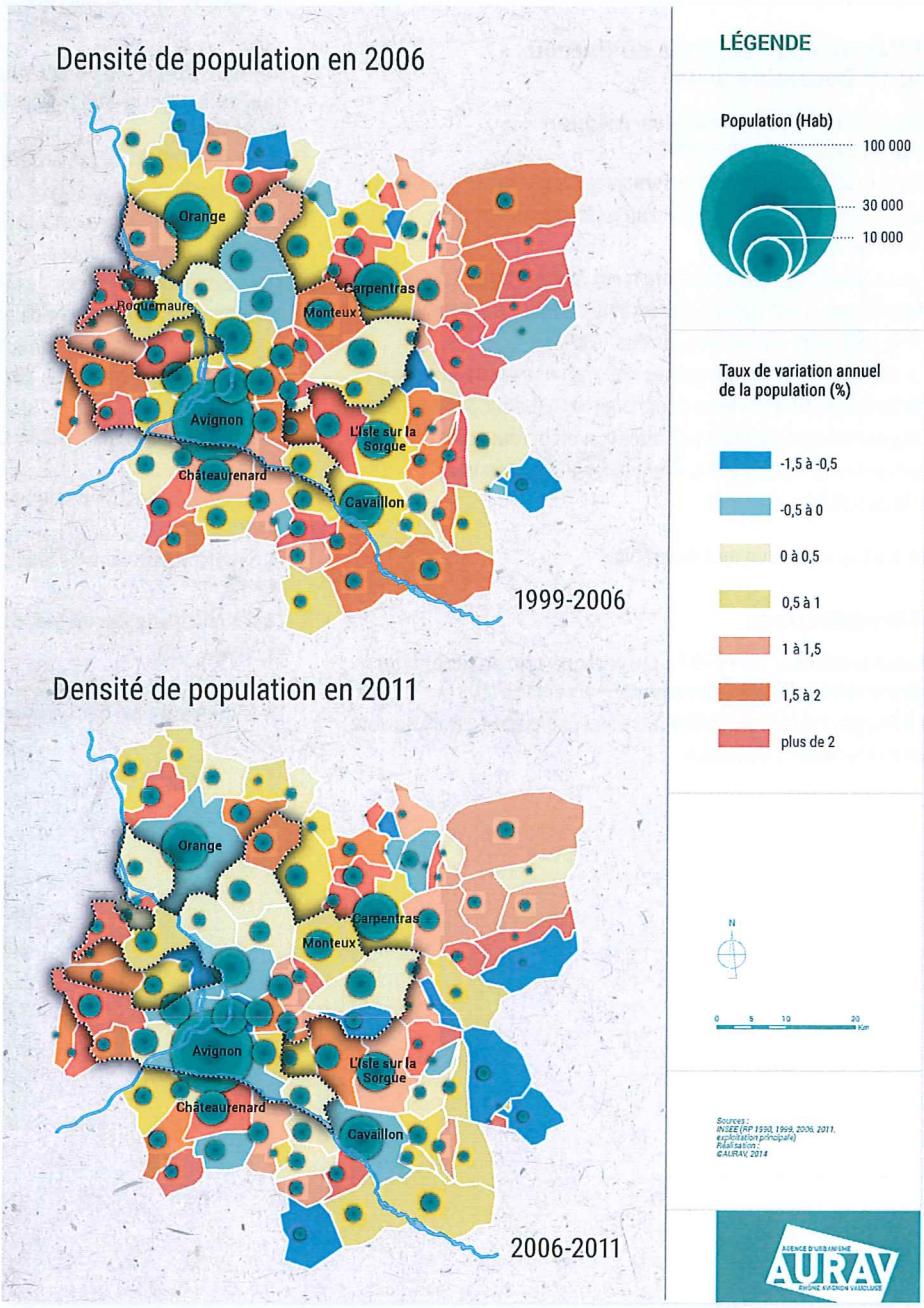

Il est constaté un ralentissement démographique qui s'explique par un solde migratoire négatif.
Autre constat : des ménages plus petits (phénomène structurel) ce qui impacte directement les besoins en logements.

Un autre phénomène structurel est le vieillissement de la population.
Ces phénomènes entrainent une quantification des besoins.

La quantification des besoins en logements est calculée au Point Mort c'est-à-dire le besoin à population égale.
Point Mort = desserrement des ménages + vétusté du parc + vacance.

On observe une perte d'attractivité liée au solde migratoire négatif.

Les obligations de mixité sociale :

- Code de la construction et l'habitation art. 302-5 : obligation de 20 % de LLS dans les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une unité urbaine (article 55 de la loi SRU),
- La loi DALO rajoute les communes de + de 3 500 habitants appartenant à un EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants avec une ville de plus de 15 000 habitants hors unité urbaine,
- La loi DUFLOT renforce les exigences de création de LLS en rehaussant le seul de 20 % à 25 % pour certaines collectivités.

L'ambition du premier SCoT était que l'urbanisation soit moins consommatrice d'espace.
Pour cela il existe des exemples de densité et de formes urbaines.
Il faut savoir qu'entre 2001 et 2013, 131hectares ont été artificialisés par an.

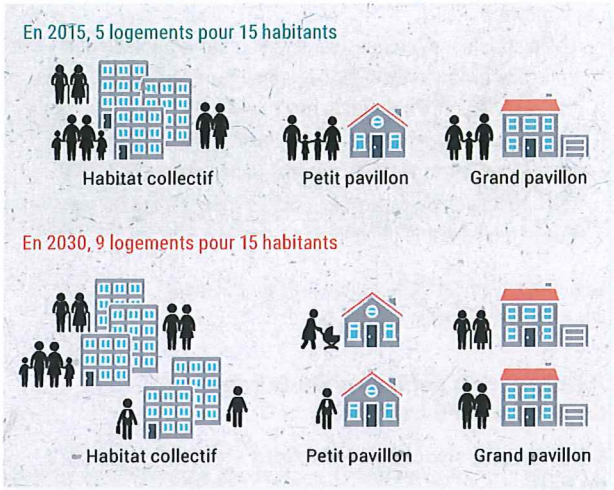

Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

Christian RANDOULET indique que du fait de l'annulation des élections municipales de Mars 2014 pour la Commune de Le Pontet, les deux élus de cette commune (titulaire et suppléant) désignés par la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, EPCI membres du SMBVA, ne siègeront plus au comité syndicat jusqu'aux prochaines élections et une nouvelle délibération du Grand Avignon

Le quorum pour le comité syndical passe de 17 à 16 membres présents.

↗ Relevé des décisions du Président

Décision n°2015-01 : Contrat copieur AM Trust

Un contrat d'impression concernant un photocopieur couleur RICOH MPC 3503 GMNX neuf est conclu avec la Société AM TRUST site à AVIGNON.
Ce contrat prend effet le 16 Décembre 2014, date de son installation, pour une durée de 16 trimestres soit jusqu'au 16 Décembre 2018 (4 années).
Le coût :

- Loyer trimestriel : 1 450,00 € HT,
- Estimation 9 000 copies noires par trimestre à 0,004 € soit 36,00 € HT,
- Estimation 15 000 copies couleur par trimestre à 0,04 € soit 600,00 € HT,
- Am Box silver inclus,
- Soit **2 086,00 € HT par trimestre**.

La présente décision annule et remplace la décision n°2009-06 en date du 25 Mai 2009 concernant la location du précédent photocopieur auprès de la Société RVBS.

Décision n°2015-02 : Suivi progiciels Berger-Levrault

Un contrat est conclu avec le Société BERGER LEVRAU site à LABEGE (31).
Ce contrat comprend les garanties suivantes :

- La veille et l'espace clients,
- La maintenance corrective et évolutive,
- L'assistance téléphonique et la téléassistance à l'utilisation des progiciels.

Le contrat prend effet au 1er Janvier 2015 et arrivera à échéance le 31 Décembre 2017.
Ce contrat annule et remplace tous les contrats de suivi des progiciels antérieurs.
Pour l'année 2015, le coût s'élève à **1 081,06 € HT** soit **1 297,27 € TTC** (TVA 20 %).

↗ Relevé des décisions du Bureau du Lundi 26 Janvier 2015

Décision n°1 : Vedène – Modification n°1 du PLU

Cette modification porte sur 2 moyens exposés par le Préfet qui a émis un recours gracieux le 04 Juin 2013 à l'encontre de la délibération portant approbation du PLU.

Un 1er dossier avait été vu par le SMBVA en Janvier 2014 mais abandonné par la commune le 4 Décembre 2014.
La présente modification a pour objet :

- Prendre en compte les 2 moyens soulevés par le Préfet,
- Modifier le document graphique en réduisant la zone UDb au projet de la zone UC.

Les 2 moyens :

- Les dispositions retenues dans le PLU sur la zone du golf – zone d'application de la procédure du transfert de COS prévu par l'article L.123-4 du Code de l'Urbanisme,
- Le document graphique ne fait pas apparaitre l'obligation de réaliser des logements sociaux dans les zonages 1 AU (en application de l'article L.123-12 alinéa f) alors même que le règlement le prévoit.

Le bureau syndical s'est prononcé favorablement sur cette modification simplifiée.

↗ Relevé des décisions du Bureau du Lundi 23 Février 2015

Décision n°1 : Rochefort-du-Gard – Modification n°2 du PLU

La commune a lancé une procédure de modification n°2 du POS par délibération en date du 20 Novembre 2014.
Cette modification porte sur l'adaptation du règlement 4NA à vocation d'activités. Elle doit permettre aux activités économiques existantes sur le secteur de la Bégude de pouvoir se développer en cohérence avec un document d'urbanisme adapté aux préoccupations actuelles des entreprises.
La commune souhaite supprimer l'interdiction des parcs d'attraction et les aires de jeux et de sports ouverts au public pour être en adéquation avec les activités existantes.
L'art. 4NA2 est modifié comme suit :
Peuvent être autorisés : Les parcs d'attraction et de loisirs à condition que les constructions et installations soient démontables.

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

Décision n°2 : Saint-Saturnin-les-Avignon – Modification n°5 du POS

Cette modification porte sur 9 points règlementaires :

- Point 1 : réduction de l'emplacement réservé n°9 pour prendre en compte l'extension effective du cimetière, un programme de 8 logements locatifs sociaux en maison de ville,
- Point 2 : intégrer en zones UB les parcelles AN 88-89-91-96-97-98-99 actuellement en zone UD du POS pour permettre une densification maîtrisée. Les dessertes et réseaux sont de capacité suffisante pour admettre une densification du secteur.
- Point 3 : intégrer en zone UB les parcelles AE 49-50-65 actuellement en zone UD du POS afin de permettre la réalisation d'un programme de 15 logements locatifs sociaux,
- Point 4 : permettre les nouvelles constructions en secteur NBb. Les nouvelles dispositions règlementaires sont : surface minimale de terrain pour construire diminuée à 400 m2 au lieu de 800 m2, stationnement pour au moins 2 logements : voie d'accès de largeur 4 m, +0,5 place de stationnement commun par logement, espace commun de gestion des EP + espace commun planté (espaces mutualisés) et l'emprise au sol passe de 20 à 30 %.
- Le potentiel de densification peut être de 15 nouvelles constructions,
- Point 5 : autoriser les constructions en limite de voie ou d'emprise publique dans la zone UD : le règlement de la zone UD évolue comme suit : pour les voies publiques d'une largeur supérieure ou égale à 8 m : « sauf indications contraires sur les documents graphiques, les constructions peuvent être implantées à l'alignement de la voie ou à une distance au moins égale à 8 m par rapport à l'axe de ladite voie ». Pour les voies publiques d'une larguer de moins de 8 m : « sauf indications contraires sur les documents graphiques, les constructions doivent être implantées à une distance au moins égale à 6 m par rapport à l'axe de ladite voie. Dans les opérations d'aménagement d'ensemble, les dispositions ci-avant ne s'appliquent pas ».
- Point 6 : augmenter l'emprise au sol des constructions d'une partie du secteur UBi. Ce secteur correspond à l'établissement Grégoire. L'emprise au sol est actuellement de 50 %. La commune a décidé de ne plus règlementer l'emprise au sol.
- Point 7 : réajuster les limites du secteur 1 NAa : les parcelles 205 et 209 sont en partie en zone UB et en partie en zone 1 NAa. Il s'agit d'ajuster la limite entre les 2 zones en intégrant l'intégralité de la parcelle 209 construite.
- Point 6 : revenir au règlement général de la zone UD pour le secteur D « Vallat Saint Jean » : la commune souhaite revenir au règlement général de la zone UD :
  - › hauteur : 7 m (r+1) au lieu de 10,5 m (R+2),
  - › COS : 0,3 au lieu de 0,45,
  - › LLS : 30 % au lieu de 30 % minimum.
- Point 9 : création d'un emplacement réservé Chemin des Bouscarles pour son aménagement et son élargissement d'une largeur de 8 m pour la desserte, depuis la Rue du 19 Mars 1962, d'un programme de 21 logements dont 14 logements locatifs sociaux.

Les membres du Bureau ont donné un avis favorable sur l'ensemble des 9 points.

↗ Délibérations

Délibération n°2015-04 : Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Avant d'entamer les débats sur les orientations budgétaires, il convient de présenter le point suivant :

- Résultat de l'exercice 2014,
- Affectation du résultat,
- Proposition Budgétaire 2015.

Dépenses - Réalisations 2014 pour la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2014	Réalisées 2014
011 – Charges à caractère général	102 110,00	77 501,65
012 – Charges de personnel	186 375,00	184 224,84
065 – Autres charges de gestion courante	204 600,00	180 206,07
66 – Charges financières	16 283,53	14 298,73
67 – Charges exceptionnelles	/	/
023 – Virement à la section d'investissement	**80 792,28**	/
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + rattachement	125 051,85	125 051,85
Total des dépenses	**715 212,66**	**581 283,14**

Recettes – Réalisations 2014 pour la section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2014	Réalisées 2014
002 – Excédent de fonctionnement reporté	/	/
74 – Dotations de participations	676 015,66	676 015,66
77 – Produits exceptionnels	/	230,76
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises de subventions)	39 197,00	39 197,00
Total des dépenses	**715 212 ,66**	**715 444,42**

Résultat 2014 pour la section de fonctionnement = excédent de 134 161,28 €.

Explication prévisions/réalisations

Les dépenses sont réalisées s'élèvent à ..... 53 137,24 €
Le virement à la section d'investissement (023)..... 80 792,28 €
Total..... **133 929,52 €**
Il s'agit du montant des crédits budgétaires qui permettent de faire face aux dépenses d'investissement.

Si on rajoute les recettes supplémentaires réalisées par rapport aux prévisions soit .....**231,76 €**

On obtient un total général qui correspond à l'excédent..... **134 161,28 €**

Dépenses – Réalisations 2014 pour la section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2014	Réalisées 2014
001 – Déficit d'investissement reporté	/	/
16 - Remboursement emprunts	43 691,69	43 691,69
20 – Immobilisations incorporelles	156 900,00	148 271,72
21 – Immobilisations corporelles	5000,00	2 242,66
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises de subventions)	39 197,00	39 197,00
Total des dépenses	**244 788,69**	**233 403,07**

Recettes – Réalisations 2014 pour la section d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2014	Réalisées 2014
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 036,41	/
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	14 908,15	14 908,15
13 - Subventions d'investissement	/	4 138,00
16 - Emprunts	/	/
021 – Virement de la section de fonctionnement	80 792,28	/
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 051,85	125 051,85
Total des recettes	**244 788,69**	**144 098,00**

Résultat 2014 pour la section d'investissement = déficit de 89 305,07 €

Explications prévisions/réalisations
Or, l'exercice 2013 faisait apparaître un excédent reporté pour la section d'investissement de 24 036,41 €.
Le résultat cumulé de la section d'investissement est donc de **– 65 268,66 €**.

Les résultats 2014 à affecter sont donc :

- Un excédent de fonctionnement..... 134 161,28 €
- Un déficit cumulé d'investissement..... - 65 268,66 €
- Résultat de clôture 2014.....**68 892,62 €**

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Investissement	24 036,41	/	- 89 305,07	- 65 268,66
Fonctionnement	14 908,15	14 908,15	134 161,28	134 161,28
Totaux	**38 944,56**	**14 908,15**	**44 856,21**	**68 892,62**

Le déficit d'investissement soit 65 268,66 € sera reporté en 2015 en dépenses d'investissement au 001.
Il a été proposé que Le résultat de l'exercice 2014 soit 134 161,28 € soit reporté en recettes d'investissement (R001).

Propositions pour l'exercice 2015

Projet de Budget 2015 – section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Propositions 2015
011 – Charges à caractère général	101 960,00
012 – Charges de personnel	190 207,82
065 – Autres charges de gestion courante	161 800,00
66 – Charges financières	14 662,78
67 – Charges exceptionnelles	/
023 – Virement à la section d'investissement	**64 848,64**
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + rattachement	154 742,60
Total des dépenses	**668 221,84**

Recettes de fonctionnement	Propositions 2015
002 – Excédent de fonctionnement reporté	/
74 – Dotations de participations	648 610,84
77 – Produits exceptionnels	/
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises de subventions)	39 611,00
Total des dépenses	**688 221,84**

Diminution de la participation des EPCI

EPCI	2014	Propositions 2015 -5 % sur la population DGF 2015 x 2,33 € par habitant référence 2014		
CA Grand Avignon	435 142,84	**418 019,48**	- 22 001,02	- 17 123,36*
CC Pays de Rhône et Ouvèze	160 618,39	**153 732,00**	- 8 091,16	- 6 886,39
CC Sorgues du Comtat	57 785,05	**55 519,01**	- 2 922,05	- 2 668,04
CC de la Côte du Rhône Gardoise	22 469,38	**21 340,35**	- 1 123,18	- 1129,03
Cotisations totales	676 015,66	**648 610,84**	- 34 137,41/ 2015	- 27 806,83/ 2014
Cotisation par habitant	2,33 €	**2,21 €**		

* CA du Grand Avignon : 188 850 h x 2,33 € = 440 020,50 € - 5 % (-22 001,02 €) = **418 019,48 €**
CCPRO : 69 452 h x 2,33 € = 161 823,16 € - 5 % (-8 091,16 €) = **153 732,00 €**
CC Les Sorgues du Comtat : 25 082 h x 2,33 € - 5 % (-2 922,05 €) = **55 519,01 €**
CC Côte du Rhône Gardoise : 9 641 h x 2,33 € = 22 463,53 € - 5 % (- 1 123,18 €) = **21 340,45 €**

= 682 748,25 € - 5 % (- 34 137,41 €)

L'article 13 des statuts du Syndicat prévoit que la contribution financière de la population communautaire est calculée au prorata de la population DGF de la dernière année connue.

Population DGF

EPCI	2014	2015	Évolution en valeur/2014	Évolution %/2014
CA Grand Avignon	186 708	188 850	+ 2 142	+ 1,15 %
CC Pays de Rhône et Ouvèze	68 917	69 452	+ 535	+ 0,78 %
CC Sorgues du Comtat	24 794	25 082	+ 288	+ 1,16 %
CC de la Côte du Rhône Gardoise	9 641	9 641	/	/
	290 060	**293 025**	+ 2 965	+ 1,02 %

Projet de Budget 2015 – section d'investissement

Dépenses d'investissement	Propositions 2015
001 – Déficit d'investissement reporté	65 286,66
16 - Remboursement emprunts	44 472,86
20 – Immobilisations incorporelles	199 400,00
21 – Immobilisations corporelles	5 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises de subventions)	39 611,00
Total des dépenses	**353 752,52**

Recettes d'investissement	Propositions 2015
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	/
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	134 161,28
13 – Subventions d'investissement	/
16 - Emprunts	/
021 – Virement de la section de fonctionnement	64 848,64
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 742,60
Total des recettes	**353 752,52**

Pour équilibrer la section d'investissement il est nécessaire de procéder à un virement de la section de fonctionnement de **64 848,64 €.**

Le comité syndical a pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2015.

↗ Délibérations

Délibération n°2015-05 : Procédure de mise en compatibilité du SCoT pour le projet d'extension de l'Institut Médico Éducatif St Ange sur la commune d'Avignon

La commune d'Avignon avait prescrit une révision de son PLU dans le secteur Nord-Ouest de Montfavet afin de permettre à l'Institut médico-éducatif Saint-Ange le réaménagement et l'extension de ses bâtiments.
Par courrier du 17 Octobre 2014, le Préfet de Vaucluse constate que ce «projet porte des enjeux sociaux forts en matière de protection et d'insertion en faveur de l'enfance et des personnes déficientes » et demande « pour pallier à l'incompatibilité du projet de l'IME Saint-Ange d'utiliser la seul procédure d'urbanisme permettant de mettre en compatibilité un SCoT et un PLU, à savoir la procédure de déclaration de projet ».

En étroite collaboration avec la Ville d'Avignon, le SMBVA a élaboré un dossier de mise en compatibilité du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Concernant le SCoT, celui-ci doit être mis en compatibilité car l'IME Saint-Ange se situe dans le zoom des foins de Montfavet.

Le SCoT n'a pas vocation à bloquer les projets d'intérêt général tel que l'extension de cet établissement qui a un caractère médico-social, éducatif et de prévention.

Dans le cadre de la MEC du SCoT, il s'agit de permettre exclusivement l'extension de l'IME Saint-Ange.

La déclaration de projet de remet pas en cause l'économie générale du document et ne porte pas atteinte aux orientations définies au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à ni à celles du Document d'Orientations Générales (DOG).

Ainsi, le rapport d'orientation, le PADD et le DOG du SCoT approuvé le 16 Décembre 2011 ne sont en aucun cas modifiés.
La principale modification du SCoT concerne le paragraphe p.26 du DOG sur l'objectif 5 : « Protéger les espaces agricoles, naturels et paysagers » pour permettre exclusivement l'extension de l'IME Saint-Ange.

Dans un souci de lisibilité, c'est la commune d'Avignon qui porte l'enquête publique, y compris pour la mise en compatibilité du SCoT.
Préalablement à la dite enquête, une réunion d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité a été programmée.
Le compte-rendu de cette réunion a été joint au dossier d'enquête publique.
À l'issue de celle-ci, le SMBVA émettra un avis sur cette mise en compatibilité.

Il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser la commune d'Avignon à porter l'enquête publique ce qu'a fait le comité syndical à l'unanimité.

Délibération n°2015-06 : Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) – désignation des représentants du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon

La loi n°2014-626 du 16 Juin 2014 relative à l'artisanat, commerce et très petites entreprises (ACTPE) modifie la composition des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (élus, personnalités qualifiées ainsi que les critères de remplacement des élus).
Le décret d'application signé le 12 Février 2015 et publié au journal officiel de la République Française le 14 Février 2015, est entré en vigueur le 15 Février 2015.

Les commissions sont désormais constituées comme suite (article 42 de cette loi et L.751-2 du Code de Commerce) :

- **7 élus :**
  - a. Le Maire de la commune d'implantation ou son représentant,
  - b. Le Président de l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ou son représentant,
  - c. Le Président de l'EPCI mentionné à l'article L.122-4 du Code l'Urbanisme chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant ou, à défaut, le Maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, ou, à défaut, un membre du conseil général,
  - d. Le Président du Conseil Général ou son représentant,
  - e. Le Président du Conseil Régional ou son représentant,
  - f. Un membre représentant les maires au niveau départemental,
  - g. Un membre représentant les intercommunalité au niveau départemental.

L'article R.751-2 du Code de Commerce stipule « Aucun élu de la commune d'implantation ne peut siéger à la commission en une autre qualité que celle de représentant de sa commune ».

Lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés aux a. à g., il ne siège qu'au titre de l'un ce des mandats.
Désormais, le cas échéant, le ou les organes délibérants dont il est issu désigne(n)t son remplaçant qui ne peut être qu'un élu issu de cet/ces organisme(e)s délibérant(s), pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger.

- **4 personnalités qualifiées :**
  2 en matière de consommation et de protection des consommateurs,
  2 en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.

Le Bureau Syndical a pris connaissance le Lundi 16 Mars 2015 de ces dispositions.

Il appartient à l'assemblée délibérante de désigner son représentant.

La délibération sera utilisée lorsqu'il y a cumul de mandats du Président mais pourra aussi être utilisée en cas d'empêchement du Président ;

Un ou plusieurs représentants peuvent être prévus par ordre de priorité dans la délibération, cependant le jour de la CDAC le remplaçant ne pourra être un élu de la commune d'implantation.

Au regard de ces précisions, le comité syndical, à l'unanimité - vu également que le SCoT intervient sur deux départements (Le Gard et le Vaucluse) – désigne dans l'ordre :
1. *Mme Renée JULIEN*, Vice-présidente,
2. *M. Patrick MANETTI*, Vice-président.

Délibération n°2014-07 : Approbation de la convention d'aide à la révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon – convention axe 2 – avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (dossier n°2013_08634)

Par délibération n°2013-12 en date du 31 Mai 2013, le comité syndical a sollicité le Conseil Régional PACA afin d'obtenir une aide financière pour mener à bien sa révision.

Par délibération n°15-85 du 20 Février 2015 le Commission Permanente du Conseil Régional a décidé d'attribuer au Syndicat une subvention de **75 000,00 €**.

Afin de poursuivre le traitement administratif du dossier, une convention à passer entre la Région et le Syndicat doit être approuvée par délibération.

Le Bureau Syndical réuni Lundi 16 Mars 2015 en a pris connaissance.

En conséquence le comité syndical se prononce, à l'unanimité, en :
- Approuvant ladite convention,
- En autorisant son Président à la signer ainsi que toutes pièces y afférent.

Délibération n°2015-08 : Compte Administratif 2014

Cf. la délibération jointe en annexe.
Il est adopté à l'unanimité des membres présents.
Le Président ne prend pas part au vote.

Délibération n°2015-09 : Compte de Gestion 2014

Cf. Les résultats budgétaires de l'exercice joints en annexe.
Le comité syndical approuve à l'unanimité de ses membres le compte de gestion dressé par le comptable M. Daniel LEROY, responsable du centre des finances publiques d'Avignon municipale, receveur du Syndicat.

Délibération n°2015-10 : Affectation du résultat 2014

Le comité syndical approuve les résultats de l'exercice 2014 à l'unanimité des membres présents, dit que l'excédent de fonctionnement soit **134 161,28 €** sera affecté au compte 1068 affectation complémentaire en réserve.

Délibération n°2015-11 : Budget Primitif 2015

Le Budget Primitif 2015 est adopté par le comité syndical a l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	688 458,69
Section d'investissement	353 752,52
Total	**1 042 211,21**

Comité Syndical du Lundi 1er Juin 2015

↗ Relevé des décisions du Président

Décision n°2015-03 : étude de définition de la Trame Verte et Bleue du SCoT BVA - choix du prestataire

Un marché de prestations intellectuelles (MAPA) et passé avec ECOVIA SARL sise Aix-en-Provence mandataire du groupement solidaire composé outre de ce bureau d'études de BIODIV Écologie Appliquée site également à Aix-en-Provence.

Ce marché se décompose comme suit :

- Tranche ferme : définition de la TVB pour le SCoT BVA : **49 700,00 € HT – 59 640,00€ TTC.**
- Tranche conditionnelle 1 : évaluation des incidences du projet de SCoT sur la TVB : **5 400,00 € HT - 6 480,00 € TTC.**
- Tranche conditionnelle 2 : évaluation des incidences du projet de SCoT sur les sites NATURA 2000 au sens de l'article R.414-23 du Code de l'Environnement : **5 000,00 € - 6 000,00 € TTC.**
- Prix d'une réunion supplémentaire : **350,00 € HT – 420,00 € TTC.**

La durée du marché relatif à la tranche ferme court à compter de la date précisée au titulaire par l'ordre de service. Le délai d'exécution de la dite tranche ferme est fixée à 9 mois maximum. Pour les tranches conditionnelles (1 et 2) le délai d'exécution court à compter de la date d'affermissement. À compter de cette date, les délais d'exécution sont fixés à 2 mois maximum pour chaque tranche conditionnelle.

Atelier prospectif sur les facteurs de développement et d'inertie du territoire

Il s'agissait d'identifie et de partager collectivement les facteurs d'évolution et d'inertie qui impactent notre bassin de vie.
Cette base de travail sera le socle de la construction du futur projet de SCoT à l'horizon 2030 et des décisions qui devront être actées ensemble.

L'atelier a été organisé en répartissant les élus présents en 3 groupes.

Auparavant ont été rappelées par les techniciens de l'AURAV les étapes franchies :

- de septembre 2014 à janvier 2015 : en comité syndical SCoT il a été question de familiariser les élus avec le contenu et les enjeux du SCoT : organisation de 5 séances thématiques avec des éclairages techniques,
- le 03 Février 2015 : réunion technique avec les Personnes Publiques Associées (PPA),
- le 27 Avril 2015 : bureau du SCoT : lancement du marché pour l'élaboration d'une TVB/choix du prestataire,
- le 1er Jun 2015 : comité syndical : atelier en 3 groupes pour recueillir l'avis et les idées des élus sur les enjeux du bassin de vie. Formalisation d'une Première hiérarchisation de ces enjeux.

Les objectifs étaient que les élus s'expriment à travers un travail collectif de hiérarchisation des enjeux qui doit alimenter directement la PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) en ciblant les défis à relever pour le Bassin de Vie à l'horizon 2030.

Comité Syndical du Lundi 7 Septembre 2015

↗ Relevé des décisions du Président

Décision n°2015-04 : Proposition du GIE « Terres et Territoires » - compléments et actualisation du volet agricole à l'échelle du nouveau périmètre du SCoT.

Le GIE « Terres et Territoires » (Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Chambre d'Agriculture du Var, SAFER PACA) a été sollicité pour obtenir des compléments à l'étude réalisée pour le compte du Syndicat en 2007 et pour l'actualiser du fait de l'extension de son territoire (PUJAUT, SAUVETERRE ET ORANGE).

La proposition, après examen par le comité technique et approbation par le bureau syndical qui a autorisé son Président à la signer, s'élève à **14 850,00 € HT** soit **17 820,00 € TTC**.

Elle est destinée répondre aux options suivantes :
- Potentialités et propositions d'orientations pour le devenir des terres agricoles,
- Hiérarchisation des grands enjeux par petites régions agricoles,
- Irrigation agricole,
- La diversification des activités agricoles,
- Installation, transmission et renouvellement des exploitations,
- Autres problématiques (à dires d'experts).

Sa réalisation est programmée du 1/10/2015 au 30/01/2016.

↗ Délibérations

Délibération n°2015-12 : Modification de la composition du comité syndical

Suite à la demande de M. Thierry LAGNEAU, le conseil communautaire de la CCPRO a modifié, par délibération du 21 Mai 2015, les représentants de Sorgues au sein du comité syndical du SMBVA.

Il s'agit d'une inversion entre le titulaire et le suppléant déjà désignés par la commune de Sorgues.
Ainsi les changements sont les suivants :
- Titulaire : M. Stéphane GARCIA,
- Suppléant : M. Thierry LAGNEAU.

En outre, suite aux nouvelles élections municipales de la commune de LE PONTET qui se sont tenues le 31 Mai 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a désigné de nouveau ses représentants au sein du comité syndical par délibération n°2 en date du 21 Juillet 2015.

Le comité Syndical a approuvé à l'unanimité ces changements.

Délibération n°2015-13 : Modification de la composition du Bureau – Élection du 1er Vice-président

M. Thierry LAGNEAU a décidé de renoncer à son poste de 1er Vice-président du bureau.
Il convient donc de le remplacer.

Suite aux élections du 26 Mai 2014, il a été décidé de composer le bureau du SMBVA de la manière suivante :

1er Président et 9 Vice-présidents et selon la répartition ci-après :
- 5 membres pour le Grand Avignon,
- 2 membres pour la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat,
- 2 membres pour la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze,
- 1 membre pour la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise.

M. Thierry LAGNEAU ayant été désigné par délibération en date du Lundi 30 Juin 2014 1er Vice-président, il convient d'élire dès à présent son remplaçant parmi les membres titulaires qui siègent pour la CCPRO.
Le Président a invité le comité syndical à procéder à l'élection du 1er Vice-président au scrutin uninominal à trois tours conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et L.5211-2 du CGCT.

Il a été demandé aux personnes désirant se porter candidates de se faire connaître.

M. Stéphane GARCIA s'est porté candidat au poste de 1er Vice-président.
Il a été élu par 20 voix pour et 1 abstention M. Steve SOLER.

M. Stéphane GARCIA a été immédiatement installé comme 1er Vice-président du SMBVA.

Délibération n°2015-14 : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'offres

Par délibération n°2014-19 en date du 30 Juin 2014, le comité syndical a désigné les membres composant la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

La CAO est présidée par le Président M. Christian RANDOULET et son représentant est M. Thierry LAGNEAU, 1er Vice-président.

Or, M. Thierry LAGNEAU a décidé de renoncer à son poste de 1er Vice-président.

Il convient donc de désigner le remplaçant de M. LAGNEAU comme représentant de M. RANDOULET, Président.
Il est proposé que M. Stéphane GARCIA, nouveau 1er Vice-président.

La CAO est composée comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Christian RANDOULET	M. Stéphane GARCIA
Mme Cécile HELLE	Mme Renée JULIEN
M. Christian GROS	M. Xavier BELLEVILLE
M. Patrick MANETTI	M. Michel TERISSE
M. Georges BEL	M. Joris HEBRARD
M. Louis BISCARRAT	Mme Carole DELAFONTAINE

Cette nouvelle composition de la CAO a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

2ème Atelier prospectif sur les objectifs et les leviers d'actions à mettre en œuvre sur le territoire

Cet atelier a eu pour but de fixer collectivement les objectifs politiques ainsi que les leviers d'actions à mettre en œuvre sur le territoire du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Des groupes de travail ont été constitués, travaillant sur 2 enjeux :

- Gouvernance/agriculture,
- Positionnement/environnement,
- Commerce/mobilité,
- Tourisme-culture/foncier,
- Habitat/économie.

Ce travail est destiné à alimenter le PADD du SCoT.
Il doit permettre d'en préparer une trame s'appuyant sur les conclusions du dit atelier et du précédent tenu le 1er Juin 2015.

↗ Relevé des décisions du Bureau du 28 Septembre 2015

Décision n°1 : Avis sur la modification n°2 du PLU de Vedène

Cette modification porte sur 2 éléments :

- La suppression d'un OAP,
- L'actualisation des servitudes d'utilité publique de mixité sociale.

Le projet porte sur le site des « Cerisiers » à proximité du centre-ville, des équipements et des services.
La commune souhaite réaliser une offre innovante de logements pour personnes âgées (Béguinage – vivre dans un logement individuel pour personnes autonomes tout en bénéficiant des services adaptés à leurs besoins) + produire des LLS en construction neuve (27 LLS par an selon le PLH).

Dans le PLU approuvé, ce site comportant une OAP.
Pour la réalisation du projet « Béguinage », la commune supprime cette OAP.
Le site est classé en zone UC et Uda au PLU.
Le site est desservi par les réseaux.

Le projet prévoit :

- Création de 100 logements sont 35 % en LLS répartis comme suit :
  > 35 LLS (financement PLUS) dont 27 T2 et 8 T3 pour le projet « Béguinage »,
  > 60 à 65 logements collectifs du T1 au T3.

La commune remplace l'OAP par une servitude de mixité sociale pour garantir la production d'un minimum de 35 % de LLS.
Le projet « Béguinage » comprend une salle commune d'activités pour les résidents et aux séniors de la ville via le CCAS.

Les membres du bureau ont émis un avis favorable sur ce dossier.

↗ Relevé des décisions du Bureau du 2 Novembre 2015

Décision n° 1 : Avis sur le projet de PLU de Violès

Le SMBVA a été consulté au titre de territoire voisin de Violès par la commune de Jonquières.
Le SMBVA doit se prononcer sur l'impact de ce PLU sur les orientations du SCoT qui s'appliquent à la commune de Jonquières.

La commune concentre son développement urbain autour de son centre historique.

Ce projet n'impacte par les orientations du SCoT.

Le bureau a émis un avis favorable sur ce dossier.

↗ Délibérations

Délibération n°2015-15 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT avec l'IME Saint-Ange

La commune d'Avignon avait lancé un pré-projet de révision « allégée » sur 2 secteurs à Montfavet en Août 2014.
Ces secteurs concernaient l'Institut Médico-éducatif Saint-Ange et l'ADVSEA.
Ces bâtiments ont été édifiés avant le POS qui autorisait en zone agricole « les constructions à usage social, culturel et/ou sportif ».
Le PLU de la commune n'autorise plus, en secteur agricole, ces constructions ni même leurs extensions.

L'État avait soulevé un problème de compatibilité avec le SCoT et un souci sur la procédure engagée par la commune à savoir une révision du PLU dite « allégée ».

Il a donc été décidé de réaliser la mise en compatibilité du SCoT et du PLU pour permettre l'extension exclusive de l'IME Saint-Ange dont le projet était bien avancé (par rapport à l'ADVSEA).

L'IME Saint-Ange se situe dans le zoom de foins de Montfavet identifié au SCoT. (→)

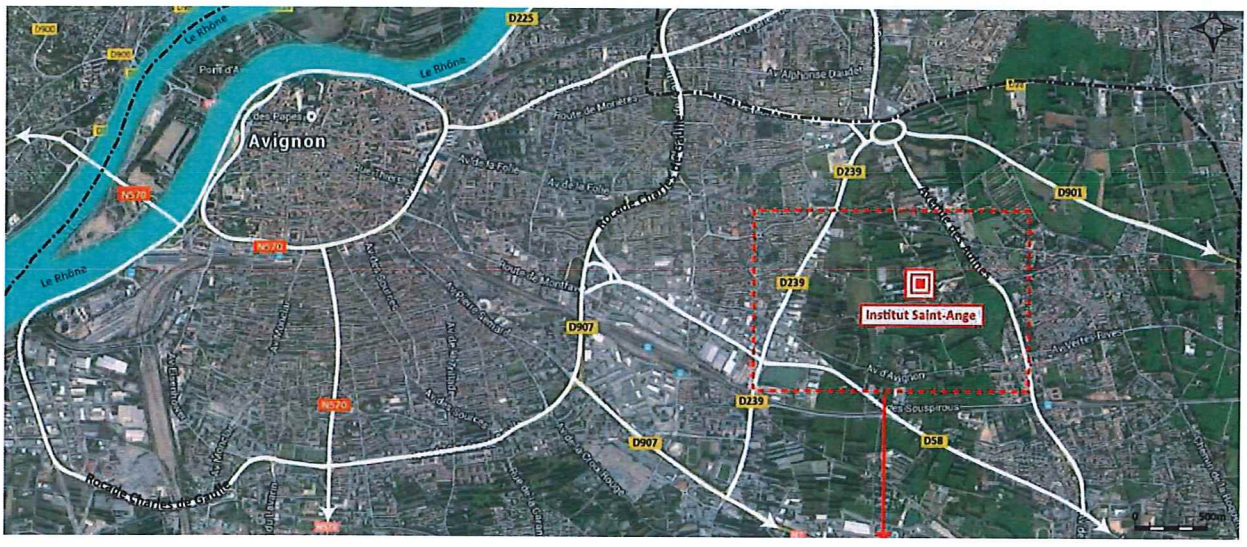

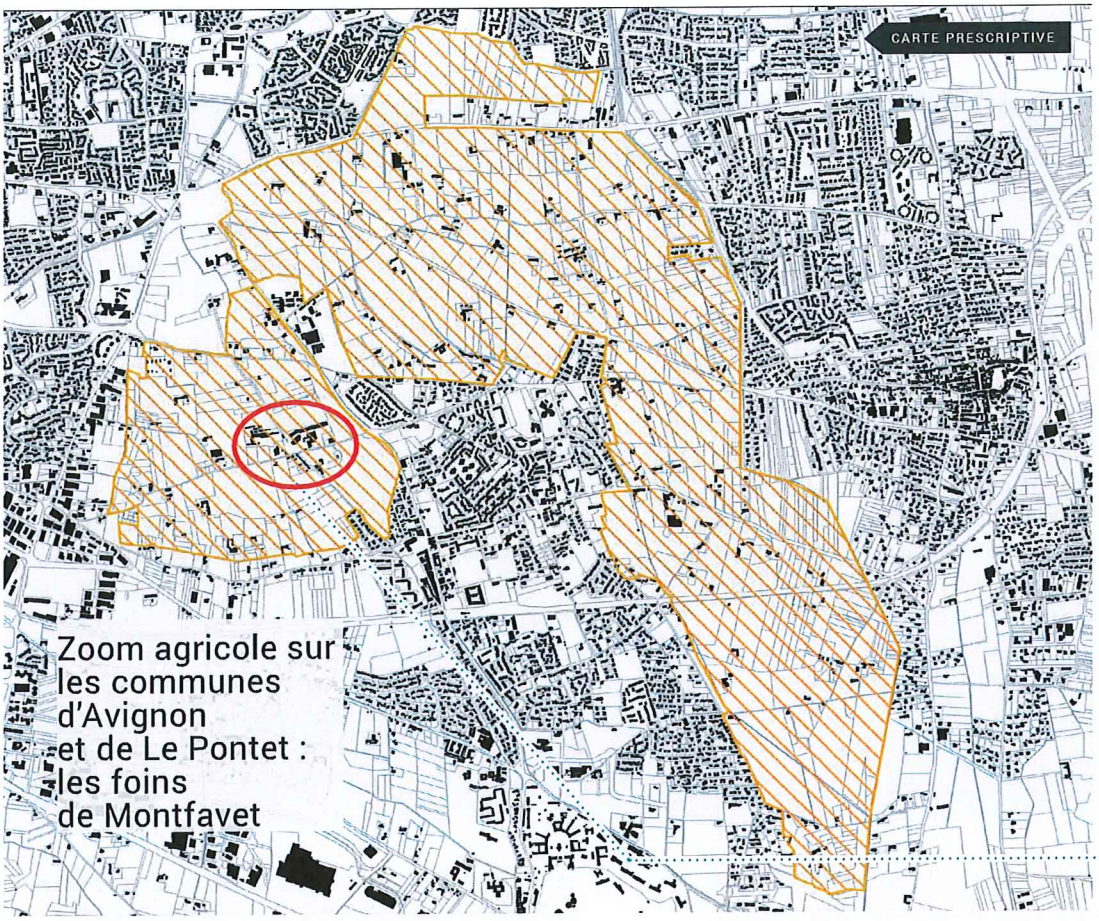

Localisation de l'IME St Ange

Le SCoT ne permet que (suivant le Code de l'Urbanisme) :

- Les extensions mesurées des constructions existantes,
- Les constructions ou installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Le projet d'extension de l'Institut Saint-Ange consiste en une extension de 4 270 m2 de surface de plancher alors que les bâtiments existants en totalisent 5 688 m2, soit une évolution de plus de 75 %.

Au terme de la jurisprudence du Conseil d'État, une telle extension ne peut être qualifiée de mesurée.

Le SCoT n'a pas vocation à bloquer les projets d'intérêt général tel que l'extension de cet établissement qui a un caractère médico-social, éducatif et de prévention.
Dans le cadre de la MEC du SCoT, il s'agira de permettre exclusivement l'extension de l'IME Saint-Ange.

La déclaration de projet ne remet pas en cause l'économie générale du document et ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ni à celle du Document d'Orientations Générales (DOG).
Ainsi, le rapport de présentation, le PADD et le plan DOG du SCoT approuvé le 16 Décembre 2011 ne sont en aucun cas modifiés.

La principale modification du SCoT concerne le paragraphe p.36 du DOG sur l'objectif 5 : « Protéger les espaces agricoles, naturels et paysagers ».

Avant mise en compatibilité	Après mise en compatibilité
Ne sont admis que : • les constructions nécessaires à l'activité de l'exploitation agricoles localisées obligatoirement avec le bâti agricole existant sauf contrainte technique avérée • ainsi que les constructions et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif incompatibles avec le voisinage des zones habitées. • L'adaptation, la réfection et l'extension mesurée des constructions existantes dans les conditions définies à l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme. • La restauration et le changement de destination des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural et patrimonial dès lors qu'elles ne compromettent pas l'exploitation agricole (article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme).	Ne sont admis que : • les constructions nécessaires à l'activité de l'exploitation agricole localisées obligatoirement avec le bâti agricole existant sauf contrainte technique avérée **• ainsi que les constructions et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif incompatibles avec le voisinage des zones habitées, excepté le projet concernant l'extension de l'IME Saint-Ange, représentant un intérêt général évident et qui a fait l'objet d'une Déclaration de projet.** • L'adaptation, la réfection et l'extension mesurée des constructions existantes dans les conditions définies à l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme. • La restauration et le changement de destination des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural et patrimonial dès lors qu'elles ne compromettent pas l'exploitation agricole (article L.1213-3-1 du Code de l'Urbanisme).

Le SMBVA a délibéré le 3 Avril 2015 pour permettre à la ville d'Avignon de porter le projet et d'organiser l'enquête publique unique sur cette déclaration de projet emportant mis en compatibilité du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon et du PLU d'Avignon.

Une réunion PPA d'examen conjoint a eu lieu à Avignon le 18 Mai 2015 ;
L'enquête publique a eu lieu du 1er Juillet au 3 Août 2015.
Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 24 Août 2015 avec comme conclusion : avis favorable.

Le bureau du Lundi 2 Novembre 2015 a été informé de la procédure en cours.

Le comité syndical s'est prononcé à l'unanimité des membres présents pour l'approbation de la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT.

Délibération n°2015-16 : Rapport d'activité – Année 2014

Ce rapport présenté en Bureau, fait l'objet d'un porter à connaissance devant le comité syndical.
L'année 2014 a été marquée pour ce qui est de la vie du Syndicat par 2 évènements :

- Les élections municipales de Mars 2014 qui ont entrainé la désignation de nouveaux délégués pour ses instances : bureau et comité syndical, avec notamment l'élection d'un nouveau Président en la personne de M. Christian RANDOULET succédant à M. Alain CORTADE ;
- La modification de son périmètre avec l'arrivée des communes du PUJAUT et de SAUVETERRE pour le Gard ayant intégré le Grand Avignon et celle d'ORANGE ayant intégré la CCPRO pour le Vaucluse.

Le rapport reprend l'historique et le contexte de la démarche.
Il rappelle le rôle du Syndicat, ses modalités de fonctionnement.
Il précise le travail réalisé durant l'année 2014 :

- 6 comités syndicaux,
- 8 bureaux,
- 12 comités techniques,
- Les autres réunions qu'il a organisées et auxquelles il a participé.

2014 aura été consacrée à la présentation et à la mise en débat de la stratégie d'aménagement dans le cadre du SCoT approuvé, sur les questions transversales à aborder dans la révision, les enjeux et les défis par thèmes : l'économie, le commerce, la Trame Verte et Bleue, le foncier, l'agriculture, l'habitat et les formes urbaines.

Le rapport détaille en annexes ce travail.

Y figurent également les délibérations relatives du compte administratif et au compte de gestion du receveur, ainsi qu'une synthèse d'une étude régionale des SCoT du Languedoc-Roussillon qui met en évidence le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Délibération 2015-17 : la dématérialisation des actes administratifs

Des actes pris par la collectivité (délibérations, décisions, arrêtés) doivent être transmis à la Préfecture pour vérification de leur conformité (contrôle de légalité).

Le Ministère de l'Intérieur a souhaité moderniser cette procédure administrative et a mis en place une plateforme de dématérialisation : ACTES (Aides au Contrôle de Légalité Dématérialisé).

Il est souhaitable que le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon s'inscrive dans cette démarche.

De manière à se doter d'un dispositif de télétransmission des actes, le Syndicat doit cependant déclarer son intention et passer une convention avec la Préfecture.

Le bureau réuni le Lundi 28 Septembre a donné un avis favorable, confirmé par le comité syndical à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2015-18 : Mise en place de tickets-restaurants pour le personnel du SMBVA

Le titre restaurant est un titre de paiement permettant aux salariés qui ne disposent pas d'une cantine, d'un restaurant d'entreprise, de prendre des repas à l'extérieur.
C'est le cas du SMBVA.

Pour être exonérée des cotisations de sécurité sociale, la contribution patronale doit être comprise entre 50 et 60 % de la valeur du titre.

Le bureau syndical, réuni le lundi 28 Septembre 2015, unanime, a donné un avis favorable pour leur attribution aux agents du SMBVA à compter du 1er Janvier 2016.
Le comité technique du CDG FPT 84 a été saisi pour Avis.
Le comité syndical s'est prononcé pour par 16 voix et 4 abstentions (MM GROS, MUS, FAVIER et FENOUIL).

Comité Syndical du Lundi 7 Décembre 2015

↗ Relevé des décisions du Bureau du 23 Novembre 2015

Décision n°1 : Bédarrides – modification normale n°4 du PLU

La commune a lancé cette procédure le 16 Septembre 2015.
Le PLU de Bédarrides a été approuvé le 24 Mars 2011.

Cette modification a pour but de :

- Ouvrir à l'urbanisation une zone 3AUe du PLU – ZA Plaine de la Grenache,
- Mettre en place d'une OAP Entrée de ville.

Cette zone fait 10 ha dont 7 ha de friche.
Le foncier est essentiellement communal.
Ce secteur est le seul de la commune à vocation économique pouvant accueillir des entreprises à la recherche de grandes unités foncières d'un seul tenant (la Société BIOCOOP est intéressée).

Les membres du bureau ont émis un avis favorable.

↗ Délibérations

Délibération n°2015-19 : Décision Modificative n°1 – Exercice budgétaire 2015

Le Syndicat a reçu deux subventions sollicitées :

- Subvention de la Région PACA – 75 000,00 € - soutien régional à la révision du SCoT BVA,
- Subvention de l'État – 50 000,00 € - Dotation Générale de Décentralisation année 2015 – extension du périmètre du Syndicat.

Leur attribution a été postérieure au vote du Budget Primitif 2015.
Pour ce qui est du montant de la subvention de la Région PACA, si le montant est de 75 000,00 € un premier versement de 37 500,00 € est intervenu en 2015 à la signature de la convention. Le solde sera versé sur production des justificatifs de révision du SCoT. 37 500,00 € seront reportés en RAR recettes.

De plus, on note l'encaissement de 488,00 € au titre du FCTVA (CA 2013).

Le Syndicat doit se doter de nouveaux outils pour faire face à la mise en place de la dématérialisation (un parapheur électronique ainsi qu'un scanner) et de l'archivage numérique (le changement du serveur devenu obsolète s'avère indispensable).
D'autre part, vu la multiplicité des réunions, le Syndicat doit se doter d'un ordinateur portable pour réaliser les différentes prestations.

Au regard de ces éléments, la DM n°1 proposée se présente comme suit :

Dépenses – Investissement

Comptes chapitres	Libellés	DM1
202	Frais réalisation documents d'urbanisme et numérisation cadastre	95 888,00
2031	Frais d'études	25 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00
2051	Concessions et droits similaires, brevet, licences	1 000,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**121 888,00**
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 600,00
2184	Mobilier	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**3 600,00**
	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**125 488,00**

Recettes – Investissement

Comptes chapitres	Libellés	DM1
1022 1068	FCTVA Excédent de fonctionnement capitalisé	488,00 0,00
010	**Dotations, fonds divers et réserve**	**488,00**
1311 1312 1313	Subventions équipement État Subventions équipement Région Subventions équipements Département	50 000,00 75 000,00 0,00
13	**Subventions d'investissement reçues**	**125 000,00**
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	**125 488,00**

Le bureau réuni le lundi 23 Novembre 2015 a émis un avis favorable.

Le comité syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2015-20 : Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Société Générale – Année 2016

La Société Générale a été sollicitée afin d'obtenir le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000,00 € pour l'année 2016 ;

Proposition : termes et conditions

Montant : 200 000,00 €
Objet : optimisation de la gestion de la trésorerie
Durée : 1 an à compter de la date de la signature du contrat
Tirages et remboursements : tirages indexés sur le taux Euribor moyen mensuel 1 mois « EUF1M »
Forfait de gestion : 1 500,00 €
Frais de dossier : offert

Le bureau réuni le lundi 23 Novembre 2015 a émis un avis favorable.
Le comité syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité des membres présents et a autorisé le Président à signer le contrat et toutes pièces y afférent.

Délibération n°2015-21 : Convention cadre partenariale 2015-2016-2017 – SMBVA / AURAV – Participation 2016

Par délibération n°2014-27 en date du 15 Décembre 2014 le comité syndical a autorisé le Président à signer la nouvelle convention cadre pluriannuelle avec l'Agence Rhône Avignon Vaucluse en approuvant la participation de base pour un montant de 33 600,00 € destinée au fonctionnement de l'Agence et une somme de 141 400,00 € correspondant aux frais d'études réalisées par celle-ci, soit au total 175 000,00 €.

Il s'avère que lors du conseil d'administration de l'Agence du Vendredi 13 Mars 2015 il a été décidé que l'excédent serait utilisé à financer différents postes.

Pour ce qui est du SMBVA il a été envisagé de participer au financement de l'étude de la Trame Verte et Bleue à hauteur de 15 000,00 €.

Le coût du marché pour l'étude de la TVB s'élève à 72 000,00 € TTC (la tranche ferme + les deux tranches conditionnelles).
Il avait été estimé avec les services de l'AURAV à 50 000,00 € TTC environ.
En accord avec le Président de l'AURAV, la participation 2015, initialement prévue à 175 000,00 € a donc été réduite à 160 000,00 €, permettant ainsi de financer pour partie l'étude TVB.

Pour l'exercice 2016, après entretien entre les directeurs du SMBVA et de l'AURAV, au regard du travail devant être réalisé par l'Agence : finalisation du diagnostic et du PADD et articulation avec le DOO, il a été proposé de maintenir la participation du SMBVA à 175 000,00 € (33 600,00 € pour le fonctionnement et 141 400,00 € pour les études) en 2016.

Le Bureau réuni le Lundi 23 Novembre 2016 a pris connaissance de cette proposition et a émis un avis favorable
Le comité syndical s'est prononcé favorablement à l'unanimité des membres présents.

↗ **Présentation du pré-diagnostic du SCoT BVA**

DOCUMENT DE TRAVAIL DE NOVEMBRE 2015

SCOT
DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Pré-diagnostic

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

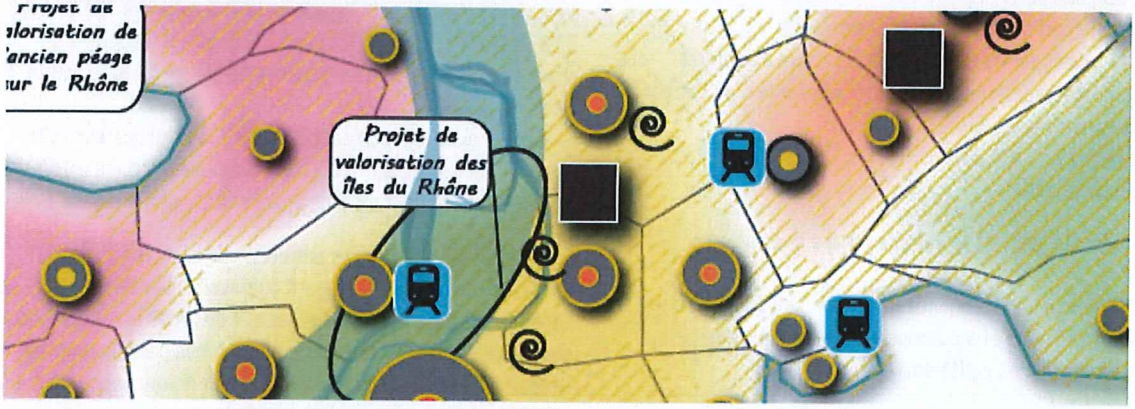

Il se décline en 10 chapitres :

1. Le Bassin de Vie d'Avignon, une situation stratégique mais un positionnement et une identité qui restent construire,
2. un ralentissement démographique du territoire depuis 2006 qui touche particulièrement les polarités,
3. nécessité de coordonner les politiques de l'habitat à l'échelle du SCoT,
4. une économie diversifiée mais marquée par la prédominance du moteur résidentiel,
5. un territoire suréquipé en termes de commerces qui rayonne au-delà du bassin de vie,
6. une agriculture encore présente mais très impactée par le développement de l'urbanisation,
7. un territoire couvert par une gramme d'équipements et de services répondant à l'ensemble des besoins,
8. des mobilités marquées par l'usage de la voiture mais une meilleure articulation urbanisme/transport qui peut changer la donne,
9. des paysages emblématiques mais menacés,
10. Synthèse.

- Un positionnement géographique stratégiques au sein du Grand Delta rhodanien, un rôle de charnière et d'articulation inter-territoriale entre la vallée du Rhône et l'Arc méditerranéen (2 régions, 3 départements).
- Une polarisation du développement régional ciblée dans le SRADDT PACA en priorité sur les métropôles et les grandes agglomérations dont celle d'Avignon, véritable défi pour le territoire du SCoT qui connaît un ralentissement démographique et économique conséquent depuis 2006.
- Deux principales filières d'excellence reconnues à l'échelon régional qu'il faut conforter : l'économie créative et numérique, l'agroalimentaire.
- Une renommée touristique internationale avec une forte densité de sites emblèmatiques autour d'Avignnon, mais des partenariats qui doivent être initiés pour mieux « promouvoir » ce grand territoire.
- Une hyperaccessibilités du territoire, facteur d'attractivité qui pourrait être remise en cause si des alternatives « au tout automobile » ne sont pas mises en œuvre.
- Une sous exploitation du potentiel du Rhône pour le transport fluvial, le territoire du SCoT fait partie de l'hinterland rhodanien entre le port de Marseille et celui de Lyon, l'opportunité du site de Courtine pour l'aménagement d'un port trimodal est avérée.
- Un étalement urbain important qu'il convient d'enrayer.
- Le SCoT BVA : élément central dans le delta rhodanien, au coeur d'un réseau de villes.

Face à ces constats, la stratégie à mener dans le cadre du SCoT doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Quel positionnement et quelle identité pour le SCoT BVA face à l'émergence de systèmes métropolitains qui se structurent ?
- Quel rôle jouer au sein du contexte régional ? Comment conforter le rôle de territoire charnière inter-régional du SCot BVA ? Quelle stratégie territoriale ? Dans un contexte de raréfaction des finances publiques, les territoires les plus structurés, porteurs d'une stratégie d'aménagement globale, capteront en priorité les soutiens financiers apportés notamment par
  les régions.
- Quelles coopérations avec les territoires voisins à initier ?

Définir un projet de territoire qui met en valeur les atouts communs et qui compose avec l'identité de chacun

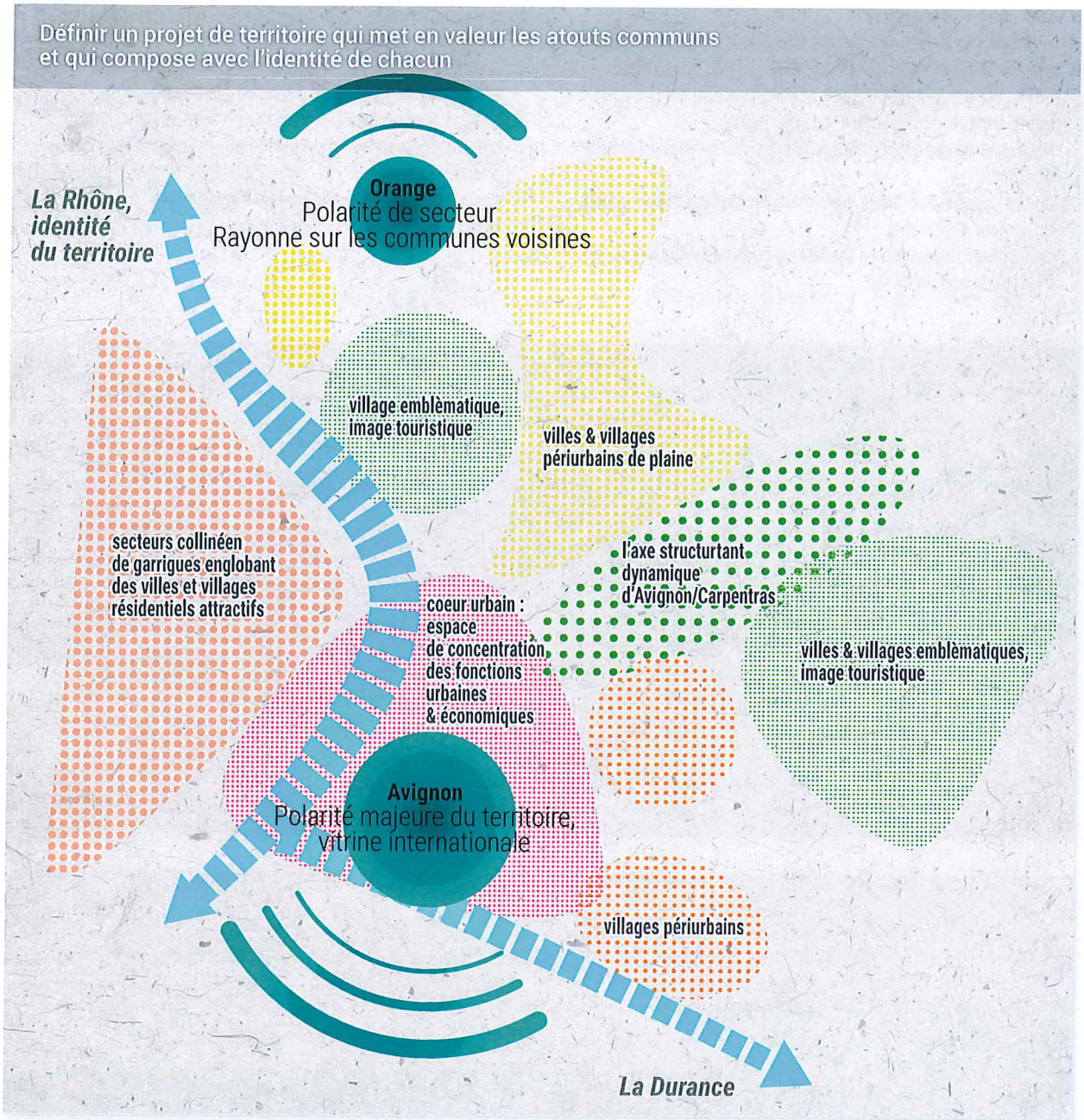

Les réponses aux questions « Qui sommes nous au sein du Grand Delta Rhodanien ? Quel rôle souhaite jouer le SCoT BVA à l'échelon régional ? » doivent émerger à travers le projet de territoire qui sera défini dans le cadre du PADD.

- Quelle solidarité et organisation entre les communes du SCoT ? Quelle nouvelle armature urbaine définir en composant avec l'identité de chacun ?
- Quelle stratégie économique mettre en œuvre ? Quels sont les pôles d'emplois à créer ou à confronter ?
- Quels modes de développement urbain mettre en œuvre pour pérenniser la qualité du cadre de vie, factuer d'attractivité r&ésidentielle, économique et touristique ?
- Quels sites stratégiques de renouvellement et de développement urbain ?

3.2 Annexe 2 :
Compte administratif 2014

documents scannés

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du Comité Syndical du 3 Avril 2015

DCS n°2015-08
Date de convocation : 25 Mars 2015
Délégués en exercice : 31
Titulaires : 12 Suppléants : 6 Absents non remplacés : 13
Quorum : 16
Votants : 18

L'an deux mille quinze, le trois avril, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :
M. ANASTASY - Mme ANCEY - M. BELLEVILLE - M. BISCARRAT- M. CASTELLI - Mme D'INGRANDO - Mme DELAFONTAINE- M. FENOUIL- M. GRANIER - M. GROS Mme JULIEN - Mme LAGRANGE - M. LANGLADE - M. MANETTI - M. MARQUOT- M. MATTEI - M. RANDOULET - M. TERRISSE

ETAIENT EXCUSES :
M. BEL - M. FAVIER - M. GAMARD - M. GUIN - Mme HELLE - M. MOUREAU - M. MUS - M. PONCE - M. ROCHE - M. SANDEVOIR

ETAIENT ABSENTS :
M. AVRIL - M. CHALUT - M. GABERT - M. LAGNEAU - Mme LORHO- M. PERRAND

Secrétaire de séance : Mme Renée JULIEN

OBJET : Compte Administratif 2014

Rapporteur : M. Xavier BELLEVILLE
Les résultats du Compte administratif 2014 (titres et mandats de l'ordonnateur c'est-à-dire du Président) et du Compte de Gestion 2014 (comptabilité du Receveur du Syndicat) ont été arrêtés.

Ces documents retracent l'exécution budgétaire du l'exercice 2014 et son concordants.

Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

Fonctionnement

Chapitres	Libelles	BP 2014 €	Realise 2014 €
002	Déficit de fonctionnement N-1 reporté (déficit)		
011	Charges à caractère général	102 110.00	77 501.65
012	Charges de personnels et frais assimilés	186 385.00	184 224.84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 051.85	125 051.85
65	Autres charges de gestion courante	204 600.00	180 206.07
66	Charges financières	16 283.53	14 298.73
67	Charges exceptionnelles		
023	Virement à la section d'investissement	80 792.28	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	715 212.66	581 283.14

Chapitres	Libellés	BP 2014 €	Réalisé 2014 €
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté (excédent)		
013	Atténuation de charges		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 197.00	39 197.00
74	Dotations, subventions et participations	676 015.66	676 016.66
77	Produits exceptionnels		230.76
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		715 212.66	715 444.42

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 est de : +134 161.28 €
Le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2013 est de : 0 €
Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'année 2014 est de : +134 161.28€

Investissement

Chapitres	Libellés	BP 2014 €	Réalisé 2014 €
001	Déficit d'investissement N-1 reporté		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 197.00	39 197.00
13	Subventions d'investissement reçues		
16	Emprunts et dettes assimilées	43 691.69	43 691.69
20	Immobilisations incorporelles	156 900.00	148 271.72
21	Immobilisations corporelles	5 000.00	2 242.66
27	Autres immobilisations financières		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		244 788.69	233 403.07

Chapitres	Libellés	BP 2014 €	Réalisé 2014 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 036.41	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 051.85	125 051.85
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 908.15	14 908.15
13	Subventions d'investissement reçues		4 138.00
16	Emprunts et dettes assimilées		
27	Autres immobilisations financières		
021	Virement de la section de fonctionnement	80 792.64	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		244 788.69	144 098.00

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 est de : - 89 205.07 €
Le résultat d'investissement reporté de l'exercice 2013 est de : + 24 036.41 €
Le résultat d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2014 est de : - 65 268.66 €

Restes à Réaliser

Il n'y a pas de restes à réaliser pour 2014.

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 134 161.28€.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 65 268.66€.

Le résultat cumulé du compte administratif 2014 est donc de + 68 892.62 €.
(134 161.28-65 268.66)

Le Bureau, réuni le Lundi 16 Mars 2015, a émis un avis favorable.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce document.
Le Président se retire lors du vote.

Après avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL,

- **ADOPTE** le compte Administratif 2014 tel que présenté ci-dessus,
- **DECLARE** que les opérations de l'exercice 2014 sont définitivement closes.

Vote du Comité :
- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le : 25/04/2015

Pour extrait conforme
Le Président

Christian RANDOULET

3.3 Annexe 3 :
Compte de gestion 2014

documents scannés

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du Comité Syndical du 3 Avril 2015

DCS n°2015-09
Date de convocation : 25 Mars 2015
Délégués en exercice : 31
Titulaires : 12 Suppléants : 6 Absents non remplacés : 13
Quorum : 16
Votants : 18

L'an deux mille quinze, le trois avril, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :
M. ANASTASY - Mme ANCEY - M. BELLEVILLE - M. BISCARRAT- M. CASTELLI - Mme D'INGRANDO - Mme DELAFONTAINE- M. FENOUIL- M. GRANIER - M. GROS Mme JULIEN - Mme LAGRANGE - M. LANGLADE - M. MANETTI - M. MARQUOT- M. MATTEI - M. RANDOULET - M. TERRISSE

ETAIENT EXCUSES :
M. BEL - M. FAVIER - M. GAMARD - M. GUIN - Mme HELLE - M. MOUREAU - M. MUS - M. PONCE - M. ROCHE - M. SANDEVOIR

ETAIENT ABSENTS :
M. AVRIL - M. CHALUT - M. GABERT - M. LAGNEAU - Mme LORHO- M. PERRAND

Secrétaire de séance : Mme Renée JULIEN

OBJET : Compte de Gestion 2014

Rapporteur : M. Xavier BELLEVILLE

Le rapporteur expose les résultats budgétaires de l'exercice dressés par le receveur :

084005
TRES. AVIGNON MUNICIPALE

Hélios

II-1
Exercice 2014

71300 -SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	244 788,69	715 212,66	960 001,35
Titres de recettes émis (b)	144 098,00	715 444,42	859 542,42
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b – c)	144 098,00	715 444,42	859 542,42
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	244 788,69	715 212,66	960 001,35
Mandats émis (f)	234 155,03	584 644,71	818 799,74
Annulations de mandats (g)	751,96	3 361,57	4 113,53
Dépenses nettes (h = f – g)	233 403,07	581 283,14	814 686,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent		134 161,28	44 856,21
(h – d) Déficit	89 305,07		

084063
TRES. AVIGNON MUNICIPALE

Helios

Etat II-2
Exercice 2014

71300 -SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	24 036,41	0,00	-89 305,07	0,00	-65 268,66
Fonctionnement	14 808,15	14 906,15	134 161,28	0,00	134 161,28
TOTAL I	38 844,56	14 906,15	44 856,21	0,00	68 892,62
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	38 844,56	14 906,15	44 856,21	0,00	68 892,62

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur du Syndicat

accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et validé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical est invité à :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Janvier 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuer sur l'exécution du Budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Considérer que la gestion est normale et que les résultats du Compte de Gestion de l'Exercice 2014 sont concordants avec ceux du Compte Administratif de ce même exercice,
- Déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Bureau Syndical, réuni le 16 Mars 2015, a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2014 par M. Daniel LEROY, Trésorier Principal d'Avignon,

- **ADMET** les opérations de la gestion 2014 pour les sommes indiquées par le dit compte.

Vote du Comité :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le : 15/04/2015

Pour extrait conforme
Le Président

Christian RANDOULET

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Syndicat Mixte
Bassin de Vie
Avignonnais

contact@scot-bva.fr

04 32 76 73 00

04 32 76 22 15

164 av de St Tronquet
Vaucluse Village I Bât. Le Consulat
84130 Le Pontet